

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 20 octobre 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 13 octobre 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine.

Absents excusés : M. Fenech, Mme Berra, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Hobert, M. Julien-Laferrière, Mme Baume.

Dépôts de pouvoirs : M. Havard, Mme Balas, M. Levy, M. Le Faou, M. Kismoune, Mme Hajri, Mme Chevallier ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. Fenech, Mme Berra, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Hobert, M. Julien-Laferrière, Mme Baume.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Aït-Maten, M. Maleski, M. Corazzol, Mme Sangouard, M. Claisse, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter au nom de M. Graber, Mme Rolland Vannini, M. Touraine, Mme Roux de Bézieux, Mme Besson, M. Royer.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibérations de principe n° 2014-4 et 2014-5 du 4 avril 2014.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.

(Acte est donné)

**Projets de délibérations n'ayant pas pu être soumis pour instruction aux commissions thématiques
Dossiers n°2014/591 et n° 2014/592**

M. LE MAIRE : Mes chers Collègues, vous avez reçu les dossiers :

- n° 2014/591 concernant l'attribution d'une aide d'urgence de 20 000 € à la Fondation Mérieux dans le cadre de son programme de soutien aux réfugiés en Irak

- n° 2014/592 concernant la modification provisoire des tarifs d'entrées et de visites guidées au musée Malartre suite aux intempéries de ces derniers jours.

Sur le deuxième sujet, nous avons eu des problèmes de désordre dus aux mauvais temps avant qu'il ne fasse très beau au musée Malartre et donc, nous sommes obligés de réparer en urgence et pour le temps des réparations nous modifions les tarifs d'entrée de visites guidées.

Pour le premier dossier, comme vous le savez, il y a aujourd'hui en Irak, les événements que vous connaissez et donc, nous avons décidé de nous mobiliser aux côtés de nombreux partenaires, et comme la Fondation Mérieux est présente depuis le début août sur les problématiques de réfugiés, concernant à la fois les Kurdes, les Chrétiens, les Yézidis dans cette région, nous avons décidé d'accorder une aide d'urgence. Elle sera votée à la fois, par le Conseil municipal de Lyon, si vous en décidés ainsi, et par la Communauté urbaine à qui nous allons soumettre une même délibération dans quelques jours.

Ces 2 dossiers vous ont été adressés dans le délai légal de 5 jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour.

Pour autant, en raison des faits générateurs de ces derniers, il n'a pas été possible de les soumettre préalablement pour instruction aux commissions thématiques compétentes.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication. Nous aurons l'occasion de présenter ces dossiers tout à l'heure.

(Acte est donné.)

Question écrites du 3^e arrondissement

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2511-12 du code général des collectivités territoriales, nous passons maintenant aux questions du Conseil du 3^e arrondissement.

C'est M. le Maire du 3^e, qui va poser peut-être la première question.

Question n° 1 - Bilan des berges du Rhône

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire. Donc, la première question sur les berges du Rhône posé par le 3^e arrondissement sera posée par Antonia Bley.

Mme BLEY Antonia : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, j'ai l'honneur d'inaugurer les questions du 3^e arrondissement avec une question sur les berges du Rhône.

Les habitants et les élus du 3^e ne se lassent pas de le répéter, l'aménagement des berges du Rhône est un succès et une réalisation majeure. Cependant, vous le savez, les habitants du quai Augagneur et des rues adjacentes se sont beaucoup plaints des troubles de la tranquillité publique liés aux rassemblements sur les berges. Depuis 2 ou 3 ans, les choses se sont améliorées du point de vue de la mairie d'arrondissement et des associations de riverains, du fait d'un travail important réalisé avec les professionnels de la nuit d'une part, par la collaboration police municipale / police nationale d'autre part, et enfin, par des actions de prévention sur lesquelles notre arrondissement a beaucoup investi, sans oublier les efforts du Grand Lyon pour que chaque matin les berges soient propres.

Monsieur le Maire, vos services confirment-ils cette amélioration ? Pouvez-vous nous communiquer le bilan de la fréquentation estivale des berges ?

Je vous en remercie.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3^e, chers Collègues, comme vous chère Collègue, je ne me lasse de répéter que l'aménagement des berges du Rhône est un succès consacré par les Lyonnais, notamment le week-end.

Comme vous le suggérez, après une période bien normale d'adaptation marquée par divers tâtonnements, la tranquillité publique s'est beaucoup améliorée depuis 2 ou 3 ans et nous pouvons tous ensemble nous féliciter de cette avancée.

L'été 2013 conforte cette tendance même si, du fait d'une météo pas toujours favorable, la fréquentation d'ensemble des berges est en baisse. Cela étant, même si la chose est difficilement quantifiable, on peut estimer que chaque week-end une population au moins égale à des villes comme Mâcon, Montélimar ou Romans se croise sur les berges du Rhône.

Les principaux usages, vous les connaissez, sont la détente, la promenade, le sport, les sorties nocturnes, en particulier sur le secteur des bateaux-péniches. Le développement de l'activité des bateaux de croisière génère également une fréquentation croissante des berges.

Un cadre de la direction Propreté du Grand Lyon assure la fonction de gestionnaire du site. Il peut ainsi s'appuyer sur l'ensemble des services communautaires et de la Ville de Lyon, y compris les polices nationale et municipale, pour l'aider dans cette tâche.

Une cellule de veille spécifique se réunit régulièrement durant la saison pour évaluer les problèmes rencontrés et adapter les actions sur des berges qui chevauchent, je vous le rappelle, les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements. Une vigilance permanente des services de propreté, comme cela a été dit, et des prestataires externes est assurée. Une surveillance, sous forme de patrouille de la police municipale est également organisée. La police municipale est chargée de l'application de l'arrêté municipal qui régleme les usages sur les berges.

Par ailleurs, des opérations conjointes de police nationale/police municipale de sécurisation en période nocturne sont programmées et réalisées tout au long de l'été sous l'autorité du directeur départemental de la Sécurité publique et de ma délégation. Cet été, 11 opérations conjointes ont été organisées, mobilisant au total 155 policiers municipaux et 113 policiers nationaux. Avec votre adjointe à la Sécurité, Monsieur Philip, j'ai accompagné l'une d'entre-elle, sachant que ces patrouilles provoquent peu de verbalisation, mais plutôt des injonctions, au nombre de 155, des rappels au règlement. Au total 7 personnes ont été mises à la disposition de la justice.

Des opérations de prévention, comme vous l'avez dit, auprès des jeunes sont menées par l'Association « Avenir Santé » que nous soutenons. Cette saison « Avenir Santé » a effectué 17 sorties sur les berges rencontrant plus de 500 personnes.

Au-delà de ces questions de tranquillité, cet été comme les années précédentes, des sanitaires provisoires ont été installés pendant toute la période estivale.

De nombreux événements festifs sportifs, culturels ont également été organisés sur les bords du Rhône sans poser de vrais problèmes de sécurité. En 2013, 28 manifestations ont été organisées.

Je veux enfin, Monsieur le Maire, soulever quelques points particuliers qui constituent le quotidien des berges.

Nous constatons tout d'abord une amélioration dans la gestion des déchets alors que le tonnage des ordures ménagères est en augmentation puisque passé d'août 2011 à août 2013 de 53 à 73 tonnes.

Pour ce qui concerne le tagage, nous constatons une nette amélioration. Les opérations de détagage étaient de 664 m² dans l'été 2011 et 442 pour celui de 2013.

Points également positifs, nous constatons :

- une meilleure circulation des cars et camions liés à des croisiéristes de plus en plus nombreux,
- le contrôle d'accès aux quais par bornes escamotables a été remis en fonctionnement,
- un sanitaire mobile a été laissé à disposition des sportifs jusqu'à la fin de l'année.

Seule ombre au tableau, nous constatons des dégradations des mobiliers en bois. Cette question est actuellement à l'étude tout comme la mise en place des bouées de secours.

Enfin, vous le savez, Monsieur le Maire, une réunion de présentation du bilan des berges 2014 sera prochainement organisée à destination des riverains et gestionnaires des activités sur les berges du Rhône par le Grand Lyon.

Je vous remercie.

Question n° 2 - EHPAD, rue Constant

M. PHILIP Thierry, Maire du 3^e arrondissement : La deuxième question retenue sera posée par Jérôme Maleski et concerne l'EHPAD rue Constant.

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, le 11 février 2013, vous étiez venu rue Constant à Montchat pour poser la première pierre du futur EHPAD en présence de la Ministre. Je rappelle que la Ville de Lyon a confié à l'ACPPA la mission de transformer le foyer logement Constant en EHPAD à but non lucratif. Cet établissement est construit par la SAHLMAS et sera donc géré par l'ACPPA. Il permettra aux habitants de Montchat, du 3^e et éventuellement de l'Est lyonnais, de bénéficier d'un établissement à but non lucratif accessible aux revenus modestes, ce qui explique le soutien constant de votre exécutif à un projet qui s'opposait à certains intérêts privés.

Depuis, les travaux suivent leur cours mais les riverains et habitants de Montchat nous ont fait savoir leur impatience.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous communiquer une date d'ouverture pour ce nouvel établissement et nous dire quel sera le processus d'inscription et la date à partir de laquelle il sera ouvert ?

Je vous remercie.

Mme RIVOIRE Françoise, Adjointe : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire du 3^e, chers Collègues, comme vous l'exposez dans votre question, la transformation de l'EHPAD Constant en EHPAD relevait d'un vrai choix stratégique de la Ville de Lyon pour développer l'offre de lits médicalisés pour personnes dépendantes.

La pose de la première pierre au eu lieu en janvier 2013 en présence de la Ministre Mme Delaunay, qui a fortement soutenu ce projet.

Le financement de l'investissement de 11,6 millions d'euros est réalisé par la SAHLMAS avec un emprunt sur 30 ans et une participation de la Ville de Lyon à hauteur de 1 million d'euros.

La construction de ce bâtiment à très haute performance énergétique avec, bien sûr, des clauses d'insertion pour les travaux, doit durer 28 mois. Actuellement le gros œuvre est terminé. Le second œuvre vient de démarrer. La fin des travaux est prévue en août 2015 avec ouverture officielle en octobre 2015.

Cette EHPAD comprendra 94 lits dont une unité Alzheimer de 12 places. La gestion de l'établissement a été confiée à l'Association ACPPA.

Compte tenu de sa participation financière, la Ville de Lyon a obtenu, sur la durée de l'amortissement, 30 ans, un droit de réservation et un tarif préférentiel.

En effet, nous sommes prioritaires sur 33 lits médicalisés dont 20 seront éligibles à l'aide sociale, soit 59 euros par jour et 13 au tarif Ville de Lyon de 67 euros par jour, outre les différentes aides : allocation logement, APA...

Les admissions concernant cette offre seront instruites par le CCAS, au même titre que les 4 EHPAD que nous avons sur le territoire.

Les autres lits seront proposés au tarif de l'association à but non lucratif de 71 € par jour.

Je rappelle que la Ville de Lyon a entrepris le doublement de l'EHPAD Marius Bertrand dans le 4^e qui passe de 42 à 90 places.

Avec ces deux EHPAD Constant et Marius Bertrand, la Ville de Lyon va ainsi contribuer à porter entre 2012 et 2015 à 142 nouveaux lits médicalisés pour personnes dépendantes pour les Lyonnais et bien évidemment, les habitants du 3^e.

Je souhaitais terminer en vous rappelant que la Ville de Lyon a lancé depuis 2008, un plan de rénovation de ses 18 résidences séniors qui sont des établissements non médicalisés, adaptés à des personnes valides et aptes à assumer la vie quotidienne.

Un engagement financier entre 2008 à 2014 de 40 M€ dont 21 M€ pour la Ville de Lyon concernant 4 résidences déjà terminées, 3 en travaux, 5 sont en démarrage de travaux. Les autres sont programmées pour la prochaine PPI. Comme vous le voyez, Monsieur le Maire du 3^e, la Ville de Lyon prend soin de ses séniors.

Monsieur le Maire, j'espère avoir répondu à vos attentes et je vous donne rendez-vous dans un an avec M. le Sénateur Maire, pour l'inauguration de l'EHPAD Constant.

Question n° 3 - La démocratie participative

Mme ROLLAND VANNINI Nathalie : Monsieur le Maire, la démocratie locale est au cœur de nos préoccupations au sein de nos arrondissements. Dans le 3^e arrondissement, nous avons mis en débat cette question au CICA en juillet dernier, en présence de nombreuses associations.

Diverses propositions ont émergé de ce riche débat, en particulier :

- la nécessité de réunions inter-quartiers pour le projet Part-Dieu ;
- la volonté d'appliquer, pour l'organisation des CICA, la loi de 1982 dont vous étiez le rapporteur, en respectant l'esprit de cette excellente loi.

Nous avons insisté aussi sur notre volonté de concerter, d'informer, de consulter, parfois de coproduire, mais nous avons dit aussi que nous ne souhaitons pas cogérer, chacun devant respecter son rôle.

Il nous appartient maintenant de répondre à l'attente clairement exprimée d'une nouvelle dynamique dans le dialogue avec les citoyens.

A cet effet, Monsieur le Maire, quel appui la Ville de Lyon compte-t-elle nous proposer sous ce nouveau mandat ?

Je vous remercie.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, je vous remercie pour votre question qui me permet de présenter les évolutions de la démocratie participative sous ce nouveau mandat, alors que la campagne d'inscription aux conseils de quartier bat actuellement son plein.

Je vous rappelle tout d'abord que le dialogue avec les habitants passe à la fois par :

- des instances permanentes, vous avez mentionné les CICA, mais il faut aussi mentionner les conseils de quartier, j'y reviendrai dans un instant ;
- mais également par les temps, les espaces propres à chaque projet ou à chaque démarche, comme c'est actuellement le cas pour la Part-Dieu dans votre arrondissement, j'y reviendrai également.

Concernant les instances permanentes, les conseils de quartier sont une responsabilité des mairies d'arrondissement. L'Hôtel de Ville, à travers ma délégation, a un rôle d'appui et de coordination. C'est

pourquoi nous avons incité les maires et leurs adjoints à la démocratie participative, au renouvellement du fonctionnement et de l'image des conseils de quartier dès le début de ce mandat. Le retour d'expérience depuis 2002, a en effet montré d'une part, le défaut de représentativité de la diversité des habitants, d'autre part, le manque de reconnaissance du travail effectué par les conseillers de quartier et enfin le décalage entre les attentes des habitants et les projets portés par la Ville ou le Grand Lyon.

Les nouvelles chartes de fonctionnement permettent de disposer désormais d'un socle commun à l'échelle de la Ville avec des spécificités propres à chaque arrondissement.

Elles portent plusieurs « engagements qualitatifs » afin de redonner aux conseils de quartier une place centrale dans le dialogue entre élus et habitants.

Ce sont d'une part, des conseils plus ouverts aux habitants, avec des assemblées plus fréquentes et ouvertes à tous, des inscriptions possibles tout au long de l'année, une déculpabilisation de l'engagement ponctuel, des bureaux de conseils de quartier renouvelés plus régulièrement.

Ce sont également des conseils de quartier mieux associés, avec une simplification de l'appel à projet en faveur de leurs initiatives, avec l'encouragement des maires d'arrondissement à saisir leurs conseils de quartier sur des projets urbains ou des politiques locales, avec des temps de travail prospectifs sur les services.

Ce sont enfin des conseils de quartier mieux informés avec une feuille de route des concertations que nous élaborerons à partir de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la Ville puis avec celle du Grand Lyon. C'est également une université citoyenne avec un programme semestriel de formations, conférences, visites, progressivement ouvert aux associations.

Concernant les CICA, vous avez rappelé l'origine de cette loi, je vous en rappelle l'esprit : le Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement réunit les représentants des associations locales qui exercent leur activité dans l'arrondissement. Au cours d'une séance par trimestre au moins, les représentants de ces associations exposent au Conseil d'arrondissement toute question intéressant leur domaine d'activité et peuvent faire toutes propositions à cet égard.

Monsieur le Maire du 3^e arrondissement, vous avez été particulièrement innovant en consacrant votre premier CICA à la démocratie participative et au fonctionnement de cette instance. D'autres arrondissements ont suivi cette voie, ce fut le cas du 7^e par exemple.

Il résulte de cette écoute des associations :

- une plus grande autonomie dans la préparation des échanges avec les élus,
- et une meilleure qualité des réponses aux questions thématiques posées, par la présence des services ou des élus dont les délégations sont concernées.

Plus globalement, ces comités qui ne donnaient satisfaction ni aux associations, ni aux élus, pourraient ainsi devenir des temps de rencontre, d'échange inter-association et d'élaboration de propositions collectives sur la vie associative auprès des élus de l'arrondissement.

Je vous invite à poursuivre dans cette expérimentation d'une nouvelle formule que nous pourrions étendre à tous les arrondissements de la ville si elle donne satisfaction.

Enfin, sur des projets et des démarches, les temps de dialogue avec les habitants s'appuient sur plusieurs évolutions :

1- La sensibilisation et la formation des agents et responsables de projets au sein de la Ville de Lyon qui démarrent dès ce mois de novembre afin de renforcer une culture commune de la concertation.

2- La mise en place d'un comité de pilotage interne à la Ville de Lyon et en lien avec le Grand Lyon qui définira, à partir de la PPI, le cadre de dialogue avec les habitants sur les différents projets. Il débouchera sur une feuille de route de la concertation qui sera déclinée dans chaque arrondissement au début de l'année prochaine.

3- Le dialogue avec les habitants sera élargi à d'autres thématiques que celle de l'urbanisme ou du cadre de vie, je pense à la culture ou au sport. Ce dialogue aura lieu en amont des projets, c'est déjà le cas sur les concertations, durant leur mise en œuvre mais également en aval par l'évaluation participative. Et nous aurons le souci permanent d'aller vers de nouveaux publics souvent absents du débat, je pense aux jeunes, ou aux personnes en situation de précarité.

4- En lien avec le Grand Lyon et mon homologue Sandrine Frih, à mes côtés, nous expérimenterons le champ de la participation numérique. Par exemple, et c'est d'ores et déjà le cas, en simplifiant l'accès à l'information sur les enquêtes publiques et concertations via le site internet de la Ville de Lyon, ou par l'étude de la possibilité d'émettre des avis en ligne.

Vous m'avez interpellé sur le projet Part-Dieu. Sur ce projet spécifique, nous mènerons dans cet esprit et en lien avec la mission Part-Dieu et le Grand Lyon, une concertation innovante :

- A la fois avec les habitants, commerçants et associations, et je pense ici particulièrement au CIL à travers des réunions inter-conseils de quartier du 3^e.

- Mais aussi, et c'est sans doute là le point le plus innovant, à travers les usagers de ces espaces, qu'ils soient les utilisateurs des transports en commun, les salariés des entreprises, et cela bien au-delà du seul périmètre du 3^e arrondissement. En lien avec les acteurs institutionnels concernés par cette opération de grande ampleur, je pense à RFF ou à la SNCF, nous allons explorer dans votre arrondissement des outils simples et efficaces pour dialoguer avec ces publics de passage, très nombreux sur ce secteur et peu présents dans les concertations.

Je rappellerai pour conclure, que la démocratie participative ne peut fonctionner que lorsque le rôle de chacun est clairement défini : consultatif d'une part, décisionnel d'autre part.

Nous l'avons rappelé dans les nouvelles chartes des conseils de quartier, et nous le rappellerons à chaque opération en précisant bien le cadre de la concertation.

Je vous remercie pour votre attention.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/574 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions aux associations sportives de proximité (Direction des Sports)

M. CUCHERAT Yann, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne l'attribution de subventions destinées aux associations sportives de proximité, sur proposition des adjoints aux sports d'arrondissement.

Avis favorable de la Commission.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme nous l'avons déjà dit lors de notre dernière intervention relative aux Lions du sport, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire regrette que la somme allouée à la politique de proximité subventionnant les sports dans les arrondissements, soit si peu importante et en baisse, puisqu'elle est passée de 10 000 à 6 000 euros sous de cette mandature.

Nous espérons tout d'abord que le prochain budget reverra cette position et rendra aux arrondissements un budget convenable pour le sport de proximité, souvent associatif et dénué de moyens. Je ne crois pas nécessaire de vous rappeler à quel point les sports ont un rôle capital pour la santé de nos concitoyens de tous âges et combien ils sont importants pour les liens sociaux et culturels.

Mais bien au-delà des sports et des enjeux qu'ils véhiculent, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire s'inquiète du manque de latitude laissée à nos mairies pour mettre en œuvre leurs politiques de proximité alors que c'est avant tout pour celle-ci que les élus d'arrondissement ont été désignés par les citoyens.

Les mairies d'arrondissement ont de moins en moins de marge de manœuvre et c'est lié :

- non seulement aux baisses de budget, car même s'ils sont constants, l'augmentation des charges liées notamment aux bâtiments les réduit de fait,
- mais c'est aussi lié à une conception politique des arrondissements.

En effet, nous constatons que la réduction des moyens propres aux mairies d'arrondissement vise à les réduire à des « *points de contact* », voire à des « *guichets* » et cette tendance risque de s'aggraver avec le passage à la Métropole dans les semaines à venir.

C'est un grave recul du lien particulier des élus d'arrondissement avec les habitants et une remise en cause de la démocratie locale.

Je vous rappelle que tous les élus de Lyon le sont par la volonté des habitants en lien avec un arrondissement, un territoire et que nous n'avons pas été élus par ces Lyonnais pour n'être que des courroies de transmission, des relais de décisions prises sans consultation des principaux intéressés par une nouvelle collectivité devenant toute puissante. Voilà pourquoi notre Groupe s'inquiète du fait que la capacité d'autonomie des arrondissements ne cesse de se réduire et alerte sur le risque de voir se mener dans nos quartiers des politiques dites de proximité, mais conçues hors des territoires et sans lien réel avec les associations et la population.

Je vous remercie.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, sur le dispositif des Lions du sport, je suis vraiment très fier qu'il ait pu être monté il y a une dizaine d'années et heureux de pouvoir le conserver dans ce contexte économique contraint.

Les Lions du sport, je le rappelle, sont un dispositif qui permet d'accompagner ce tissu associatif qui agit dans la proximité au bénéfice de nos concitoyens. Il récompense les associations et les clubs de quartier dans chacun des 9 arrondissements qui se seront faits remarquer durant l'année par des résultats notoires, initiatives pertinentes ou qui ont besoin d'un soutien ponctuel.

Ce dispositif qui soutient donc les initiatives locales permet ainsi aux mairies d'arrondissements qui ne peuvent juridiquement verser des subventions, d'émettre des propositions auprès de l'adjoint aux sports et de la Commission des sports, l'objectif étant d'être au plus près des petites associations sportives qui ne touchent pas de subventions de fonctionnement.

Les Lions du sport permettent ainsi de financer une partie d'un projet ou d'une action (déplacements, gala, achat de petits matériels...). N'oublions pas qu'il s'agit d'une spécificité de la délégation aux sports.

Les Lions du sport se décomposent en trois subventions annuelles de 2 000 €. De cinq dotations, effectivement, il a été décidé de passer à trois. Le contexte économique que vous connaissez tous d'abord propice au retrait complet du dispositif a justifié ce choix. Ainsi, plutôt que de discuter de la diminution de ces Lions du sport, félicitons-nous d'avoir réussi à en conserver trois. Et si cela peut vous rassurer, depuis le début de ce mandat, lorsque cela est possible, je mets tout en œuvre pour répondre favorablement aux problématiques de proximité avec le concours, lorsque ceux-ci répondent présents, de tous les adjoints aux sports d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/553 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du soutien aux initiatives associatives locales (Direction du Développement Territorial)

M. LEVY Charles-Franck, rapporteur : Avis favorable et unanime de la Commission, Monsieur le Maire.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire. Juste pour répondre à M. Cucherat qui vient de s'exprimer. Effectivement, les Lions du sport sont une bonne politique mais passer de cinq à trois, c'est quand même loin d'être négligeable. Du temps de M. Braillard, les dossiers étaient peut-être mieux défendus qu'ils ne le sont aujourd'hui.

(Protestations.)

Sur ce dossier d'attribution de subventions, nous allons voter ce rapport mais nous abstenir sur le dossier Boxe Thaïe de Gerland. Une abstention motivée par le fait que lors du Conseil du 7^e arrondissement, il y a eu un certain cafouillage dans la présentation de ce dossier. On attendait des explications qui ne nous ont pas été données jusqu'à aujourd'hui. Donc nous voterons l'ensemble du rapport, sauf une abstention sur cette subvention de 2 950 euros dans l'attente de précisions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Je crois qu'il était proposé par la Mairie d'arrondissement. Donc voilà, vous êtes contre quand nous proposons des subventions aux mairies d'arrondissement et en même temps contre quand il y a des diminutions.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés s'est abstenu sur la subvention à l'Association Boxe Thaïe Gerland.)

2014/531 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association «Le Cyclotouriste» pour l'organisation de la 61^e édition de la «Saintélyon» du 6 au 7 décembre 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2014/549 - Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'Association «Rink Hockey Club de Lyon» - Signature d'une convention d'application n° 2 avec cette association (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2014/581 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/530 - Tarification spécifique de deux salles municipales de spectacle, accordée à l'Université Tous Ages -UTA- Saison 2013-2014 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/555 - Lyon 5^e - Cession par la Ville de Lyon d'un terrain communal sis chemin de Montauban au profit de la Fondation des Maristes de Puylata – EI 05 085 – N° d'inventaire 05085 T 001-02 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/559 - Lyon 7^e - 24 allée de Coubertin - Mise à disposition du SYTRAL dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine public des emprises nécessaires à l'exploitation de la prolongation de la ligne B du métro - N° EI 07221 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/562 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées à divers organismes et associations : Montant total des exonérations : 36 669,60 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/565 - Lyon 3^e - Villeurbanne - Acquisition par la Ville de Lyon de deux lots de copropriété à usage de box et de garage situés 13 rue Claudius Pionchon et des terrains d'assiettes cadastrés AY 35 et CO 194 - EI 03417 - EI 99072 - N^{os} Inventaire 03417 A015 - 03417 A 016 - 03417 T001- 01 - 99072 T 001-01 - Opération 03417001 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2009-1 - Programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/570 - Bilan des opérations concernant les églises Sainte Blandine, Saint Nizier, Saint Georges et l'Immaculée Conception - Eglise Notre Dame - Saint Louis de la Guillotière - Installation, rénovation, fonctionnement et entretien des équipements de chauffage d'édifices culturels relevant du domaine public communal - 1, rue de la Madeleine à Lyon 7^e - Opération n° 60052001 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 - Programme n° 20005 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2014/539 - Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « Maison des Jeunes et de la Culture de Laënnec Mermoz » pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain municipal situé rue Berthe Morisot à Lyon 8^e, à usage de jardin partagé (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/577 - Approbation de la convention d'occupation à titre gratuit de locaux du domaine public de la Ville de Lyon au profit de l'Association MJC Monplaisir (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2014/529 - Actualisation des droits d'occupation du domaine Public, dans le cadre des opérations de déménagement, et généralisation de la réservation des emplacements par panneaux lourds aux réservations d'emplacements pour autocars, véhicules de traiteurs et livraisons diverses (Direction Régulation Urbaine)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis unanime et favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, juste un petit commentaire sur cette délibération.

Je reprendrais, dans la lignée de mon intervention de la dernière fois, juste quelques euros de plus, encore une fois, puisqu'entre la hausse tarifaire et la réduction de la durée de 3 à 2 jours, la hausse du tarif journalier est de + 56 %. Des charges en plus pour les Lyonnais et toujours pas de réduction des dépenses. Juste une dont nous allons parler plus tard, Cap Canal, mais ça ne suffira pas.

Je ne reprendrais donc pas mon intervention mais nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Sécheresse, vous voulez ajouter quelques mots ?

M. SECHERESSE Jean-Yves : Inutile !

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu. Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés a voté contre.)

2014/554 - Programmation complémentaire 2014 au titre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions à différentes associations (Direction du Développement Territorial)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis unanime et favorable de la Commission.

M. BERAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire. Les temps sont durs. Dans la lutte contre la délinquance, vous ne pouvez pas continuer à agir à côté de la cible. L'argent manque. Chaque euro dépensé doit financer des actions qui renforcent directement la sécurité.

Le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés s'abstient sur ce dossier. Une abstention « signal » pour vous inciter à recentrer la politique lyonnaise de sécurité.

Franchement, qui peut vouloir lever le pied en matière de lutte contre la délinquance ?

Une enquête approfondie a montré que Lyon était, parmi les grandes villes françaises, celle avec le taux le plus élevé de coups et blessures volontaires.

14 % des collégiens ne se sentent pas en sécurité. Peut-être considérez-vous que ce chiffre est faible ? Pour moi, il est inacceptable.

Autre constat : les braquages de commerces sont fréquents, bien trop fréquents, comme va le rappeler M. le Maire du 6^e arrondissement après mon intervention ou comme nous avons pu le voir encore, pas plus tard que samedi soir, dans le 3^e arrondissement, avec un nouveau braquage de supérette.

Face à ces constats, les actions subventionnées dans le cadre du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sont trop souvent à côté de la cible. La Chambre Régionale des Comptes a déploré une juxtaposition d'actions sans cohérence. Nous vous avons déjà alerté en mai dernier sur ce problème mais vous poursuivez sur les mêmes chemins de traverse.

25 % des crédits 2014 sont consacrés à des actions ayant un lien très indirect avec la sécurisation des Lyonnais.

25 % seulement de ces crédits vont à des actions de prévention de la délinquance chez les jeunes.

Certaines actions sont trop ponctuelles, bien trop ponctuelles : que va changer une action pour 15 collégiens, comme cela nous est proposé dans le rapport ? Comment un tel saupoudrage peut-il changer quelque chose pour la Ville de Lyon ?

Monsieur le Maire, que faut-il répondre aux Lyonnais avec lesquels j'ai été en contact cet été, dans le secteur Vilette-Ferrandière, secteur qu'une bande considère comme son territoire, avec violences à la clé ? Faut-il répondre que la Ville est active, qu'elle organise un festival sur la violence ou des pièces de théâtre pour l'égalité filles/garçons dans les collèges, comme ce qui nous est proposé dans ce rapport ?

Ce qui s'est passé ces derniers jours place Gabriel Péri, suite à l'interpellation de notre Groupe, prouve bien qu'il faut s'attaquer directement aux problèmes. Comprenons-nous bien. Notre propos n'est pas de mettre en cause les structures bénéficiaires des subventions. Il y a d'ailleurs des actions parfaitement ciblées comme ce que fait Lyon Aide aux Victimes, par exemple, dans nos écoles sur le racket, le vol et les violences. Pas de remise en cause mais l'affirmation simple que toutes les actions sans lien direct avec la sécurité ou la prévention de la délinquance doivent être financées, le cas échéant, par les politiques de solidarité ou les politiques de lutte contre les discriminations.

Notre abstention est donc un signal. En ce moment de refonte de la politique de la ville et alors que la donne va changer avec le Conseil Général du fait de la Métropole, le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés vous demande :

- de présenter votre diagnostic sur l'insécurité à Lyon, ici même ou dans les arrondissements, ce serait encore mieux ;
- de revoir vos priorités dans la lutte contre la délinquance ;
- d'utiliser l'argent des Lyonnais pour des actions qui ont une efficacité directe en terme de sécurité, notamment pour les plus vulnérables d'entre nous.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint à la sécurité et la tranquillité publique, chers Collègues, la sécurité publique de nos administrés n'est ni un cadre de surenchère politique, ni un prétexte d'affrontement à visée partisane.

M. LE MAIRE : C'est déjà un bon début ! Par rapport à l'intervention précédente...

M. BLACHE Pascal : J'ai déjà abordé avec vous, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, ce sujet de façon républicaine et responsable et l'arrondissement que j'administre n'est pas, à la différence de ceux administrés par d'autres dans Lyon, un territoire où l'extrême droite ne cesse de se renforcer. Je ne cherche donc pas à faire de la récupération populiste.

Si la vidéo protection dont vous avez vous-même considéré qu'elle renforçait la sécurité publique à Lyon dans les zones à risque a été activement développée, je vous invite à considérer que dix braquages en trois ans dont deux à 8 mois d'intervalle au même endroit confirment à la fois, tant la nécessité que l'urgence, d'en accélérer la mise en place dans cette partie du 6^e arrondissement.

Si les commerces privés qui participent activement à l'animation et à la vie économique locale doivent adapter leurs propres conditions de protection, pour autant, l'environnement public est de la responsabilité politique et morale de la ville. Et à ce que je sache, les rues des commerces ouverts et actifs du 6^e n'ont pas moins besoin d'être protégés que l'environnement des pas de porte pour une grande partie fermés notamment de la rue Grôlée qui eux, sont vidéo surveillés.

Alors avec sang froid mais avec fermeté, je vous demande donc : comment et quand ces caméras de vidéo protection seront-elles installées ? La colère des commerçants de ce quartier est maintenant devenue légitime, je suis fondé à avoir le droit de vous questionner sur ce point et je considère que vous avez désormais le devoir d'apporter une réponse claire et rapide.

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, un des quatre axes du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est la lutte contre les violences faites aux femmes et là, Monsieur Bérat, pour reprendre vos mots, chaque centime dépensé par la Ville est pile dans la cible.

J'interviens à ce sujet pour souligner que nous unissons nos forces et nos compétences d'adjoints - Jean-Yves Sécheresse, Adjoint à la Sécurité, et moi-même Adjointe à l'Égalité femmes-hommes, avec Nicole Gay pour l'Immobilier et Zorah Aït Maten pour le CCAS- nous unissons nos forces dans ces actions qui touchent encore trop de femmes. Je rappelle que la moitié des interventions de la police après 20 heures concerne les violences faites aux femmes, qu'une femme est morte en 2013 tous les 3 jours en France sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, que 75.000 femmes sont violées chaque année en France, que 13 enfants sont décédés dans ces violences, et que 23 ont été témoins du meurtre de leur mère en 2013, qu'il y a eu 5 femmes décédées dans le Rhône en 2013.

Les subventions de cette délibération qui complètent d'autres subventions précédemment votées, portent sur nos deux axes d'actions complémentaires : la prévention et le traitement des violences faites aux femmes.

Concernant la prévention, notre soutien va ici à l'association Filactions qui intervient depuis des années dans les établissements scolaires, et pas pour une quinzaine d'enfants Monsieur Bérat, mais dans des dizaines de classes, pour discuter avec les jeunes, pour leur parler de l'égalité filles-garçons et déconstruire les stéréotypes qui restent trop prégnants. Filactions porte aussi le festival « Brisons le silence » tous les ans autour du 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, et la Ville en est une partenaire active.

Notre soutien va aussi dans cette délibération à la compagnie le Lien Théâtre qui, dans divers spectacles d'une grande finesse, pointent les comportements par moments dévalorisants pour les filles, qui impliquent filles et garçons dans les spectacles, qui leur fait rencontrer nos juristes des Maisons de justice et du droit. Tous ces jeunes ainsi touchés auront en eux une petite musique de l'égalité qui les fera hésiter lors de situations possiblement discriminantes.

Concernant le traitement des violences pour venir en aide aux femmes victimes, on voit dans cette délibération un supplément de subvention à l'association FIL avec qui nous travaillons depuis une dizaine d'années. En particulier, FIL tient des permanences d'accueil dans quatre mairies : 3^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements, où toutes les femmes de Lyon peuvent être accueillies gratuitement, sans rendez-vous, et nous venons de renforcer ces permanences sur les 8^e et 9^e arrondissements, d'où ce supplément de subvention.

Enfin, vous voyez que la Ville de Lyon a créé 2 logements d'hébergement d'urgence pour les femmes en danger et nous avons accueilli avec l'association le Mas depuis mai 2013 une quinzaine de femmes et une vingtaine d'enfants exposés. Nous allons ouvrir prochainement un troisième hébergement et nous pourrions être fiers de notre effort dans ce domaine, car ce sont des vies sauvées, des vies qui retrouvent goût à la sécurité, à la liberté, à l'égalité.

Je termine en rappelant, comme le dit Benoîte Groult, « *que le féminisme n'a jamais tué personne, mais que le machisme tue tous les 3 jours en France* », et tous les jours, abondamment hélas, dans le monde !

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Quelques mots. Madame Rabatel, tout ce que vous avez dit est excellent mais manifestement ne préoccupe ni ne concerne pas M. Bérat. C'est la moitié du rapport qui nous est présenté ici aujourd'hui qui concerne la question, par exemple, de ce public très particulier que sont les femmes. Vous avez rappelé le travail de Filactions, vous avez rappelé le travail d'un certain nombre d'associations que nous soutenons. Ce travail est extrêmement important et décisif, ce doit être une nouveauté qui vient d'arriver, dans le cerveau encombré de M. Bérat...

(Protestations.)

M. SECHERESSE Jean-Yves : On va y venir, un cerveau encombré qui veut nous faire croire que Lyon est une espèce de capitale du crime, qui est à feu et à sang, où pratiquement chaque jour il y a des hold up, je vais y revenir.

Donc, Madame Rabatel, je voudrais quand même vous dire même si cela ne concerne ni M. Havard, ni M. Bérat, que dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance que nous venons de signer avec le SYTRAL, Kéolis, le Procureur de la République et le DDSF, un axe de travail concernant les femmes dans les transports en commun va être mis en place. Il s'agit en particulier de demander à Kéolis -c'est le SYTRAL qui le demande- de rechercher quelle est la nature des violences faites aux femmes dans la mesure où, pour l'instant, le matériel statistique ne fait pas la différence entre les hommes et les femmes.

Le SYTRAL va donc engager un travail qui nous permettra bien entendu d'en savoir plus, d'être mieux informés et ainsi de mettre en place un certain nombre d'actions dans le réseau de transports en commun où parfois, les femmes ont le sentiment d'insécurité.

Deuxième chose concernant l'intervention de M. Bérat, je pense qu'il sur-joue un peu les choses. Il nous montre quelques muscles, mais faites attention Monsieur Bérat, car sur-jouer en matière de sécurité peut vous entraîner dans des territoires extrêmement pénibles pour cette assemblée, et vous pourriez tourner le dos rapidement à certains principes républicains. Par ailleurs, cette espèce de romance « gore » comme quoi Lyon serait assaillie de criminels et de crimes, est une espèce de fantasme que je vous conseille de laisser à un autre.

Alors, de quoi s'agit-il ? D'abord, Monsieur Havard, vous auriez pu transmettre le rapport que je vous ai confié à M. Bérat -c'est celui du DDSF, ce n'est pas le mien- il aurait vu qu'un certain nombre d'objectifs étaient largement atteints dans notre ville. C'est un rapport que je vous ai confié il y a environ trois semaines, j'espère que vous l'avez lu.

Deuxième chose, vous le savez très bien, la presse s'en est fait l'écho, depuis quelques mois un certain nombre d'indicateurs sont tout à fait au vert, donc les espèces de fantasmes et de peurs que M. Bérat est en train de nous servir comme de la soupe réchauffée ne sont pas du tout valables dans cette ville puisque vous le savez, entre autres, les cambriolages ont baissé. Bref, je vous confierai l'ensemble de ces chiffres qui, par ailleurs, si vous lisiez le journal, figurent dans la presse. Je vais m'arrêter là parce que j'ai trouvé cette intervention pas loin d'être nauséabonde, nous reverrons donc tout cela dans les commissions où vous ne venez pas d'ailleurs, Monsieur Bérat.

Monsieur Blache, comme vous je suis allé, avec Mme Bouzerda, voir le bijoutier qui a été victime du hold up. Je dirai deux mots sur ce que nous avons pu convenir avec ce monsieur dans la mesure où il a été victime d'un hold up en pleine journée, devant un abribus, dans une artère particulièrement passante de Lyon. Cela pose un vrai problème. Cela pose le fait que comme cela avait été le cas dans votre arrondissement Monsieur Blache, concernant en août dernier, le dépositaire Hugo Boss, on a un certain nombre d'individus qui ne sont plus les malfrats d'hier. Ils sont prêts à tirer comme cela a été le cas dans les deux commerces dont je vous parle, pour parfois un butin qui n'est pas loin d'être dérisoire.

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le marchand Hugo Boss il s'agit de moins de 2.000 euros de vêtements volés, revendus peut-être aux puces ou ailleurs, cela faisait 200 ou 300 €. Donc, il faut bien comprendre que c'est un contexte qui n'est pas facile à traiter pour la police nationale, car le minimum de contrôle social -je ne parle pas de la vidéosurveillance- ce minimum de contrôle social n'agit même plus. On a affaire à des cas désespérants. On le voit aussi dans certaines zones rurales, où des buralistes, où des

marchandes, des boulangères par exemple, se font agresser, voire même tuer pour quelques poignées de billets de 20 €.

Donc c'est effectivement une situation difficile mais croyez-moi, ce n'est pas uniquement le 6^e arrondissement qui est victime de tels agissements. C'est clair, c'est une vraie question et vous savez que je vous rejoins là-dessus, j'ai même été vous visiter comme l'ensemble des maires d'arrondissement, et on avait convenu d'un certain nombre de choses que nous pourrions mettre dans un dispositif concernant le 6^e arrondissement. Si vous voulez, ce commerçant par ailleurs était assez ébranlé, pas seulement parce qu'il avait été victime de ce hold up, mais aussi parce que c'était la deuxième fois en quelques mois qu'une telle agression arrivait. Par ailleurs, il y a un âge dans la vie où il est difficile de faire un certain nombre d'investissements. Vous aviez constaté, comme moi Monsieur Blache, que la caméra à l'intérieur de sa boutique ne fonctionnait pas, c'est bien entendu tout à fait regrettable.

Par ailleurs, moi je ne fais que le déplorer, mais c'est surtout sa compagnie d'assurance qui va lui signaler cela. Il y a donc un vrai problème concernant ces commerçants, ou plutôt cette génération de commerçants, qui exercent notamment ce difficile métier de bijoutier. Ce sont donc les assurances, et Mme Bouzerda va se pencher dessus, qui vont donner l'obligation à cette personne d'avoir un sas, ce qui va être très coûteux.

Bref, on prendra contact avec la Chambre des Métiers, et avec un certain nombre d'opérateurs, pour voir la situation difficile de ces gens-là, au delà du choc qu'a pu être le hold-up, en essayant de résoudre ces problèmes.

En ce qui concerne la vidéo protection, ici même je présenterai à la prochaine séance ou celle d'après, le plan qui sera le plan que nous proposerons pour l'ensemble du mandat.

Voilà ce que je voulais vous répondre, Monsieur Blache et comme je l'ai dit à ce commerçant, sachez que vous me trouverez toujours à vos côtés quand il s'agira de dénoncer ce genre de hold-up et qu'il s'agira aussi de mieux apporter notre soutien aux commerçants, comme aux Lyonnais dans leur ensemble. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je crois que sur ces sujets, qui sont évidemment des sujets sensibles, il convient de regarder d'abord la réalité des faits. La réalité des faits, c'est que dans notre Ville, il y a eu une baisse des faits commis de 7 % entre janvier et septembre 2014.

Nous avons connu, il y a un an, un an et demi, une période qui était relativement inquiétante, de montée des faits et aujourd'hui nous sommes dans une baisse de la délinquance sur la Ville de Lyon. Evidemment, s'il y a une baisse de la délinquance, c'est parce que nous faisons en sorte, avec les services de Police nationale, avec les services de Police municipale, avec le Procureur de la République, de prendre à cœur l'ensemble des choses et dans tous les arrondissements.

Je peux vous dire que c'est un des sujets auxquels je consacre le plus de temps. Et donc, évidemment, cela paye ! On s'aperçoit aujourd'hui que les vols à mains armées, ont reculé sur cette période de 40 %, que les cambriolages qui étaient relativement importants, puisqu'il y en avait eu 2 000, ont reculé de 18 %, que les vols de deux roues, ont reculé de 15 %. Tous les autres faits sont en baisse, sauf deux types de fait : les violences volontaires où l'on a eu +1% et les escroqueries, où l'on a eu +11%.

Et donc, nous travaillons avec des professionnels, en particulier je veux remercier M. Pernette-Tixier et l'ensemble de ses équipes, remercier l'ensemble des membres de la Police nationale, remercier également la Justice, avec qui nous travaillons en très forte coopération.

Il ne s'agit pas de dire : « Moi je connais une bande qui terrorise tel quartier ! » Si vous connaissez, vous allez vers le Procureur de la République et vous lui donnez des faits. Et quand vous aurez des faits, et bien effectivement il fera en sorte que ceux-ci soient poursuivis.

Donc, nous l'avons fait à quelques occasions ces derniers mois. Nous avons mené par exemple une action avec les bailleurs sociaux, qui aujourd'hui sont invités à faire en sorte que toutes les familles qui dysfonctionnent et où il y a un certain nombre de difficultés, soient signalées aux mairies d'arrondissement.

Je ne sais pas comment vous procéder Monsieur Blache, mais dans les mairies d'arrondissement qui font partie de la Majorité, je demande que systématiquement un rappel à l'ordre soit effectué et c'est comme cela que l'on fait baisser la délinquance.

Donc, il ne s'agit pas de faire de grands discours, il s'agit surtout de mener des actions et donc si vous voulez être coproducteurs de la sécurité de Lyon, vous pouvez évidemment l'être à votre échelle.

M. HAVARD Michel : Une explication de vote, Monsieur le Maire, parce qu'il y a deux choses qui ne sont pas acceptables. La première, ce sont les attaques personnelles, et j'invite notre Collègue, Jean-Yves Sécheresse, à répondre sur le fond, plutôt que sur les personnes.

La deuxième chose, ce sont les caricatures qui sont faites des positions que l'on tient. Donc je vais rappeler la nôtre, pour expliquer pourquoi nous nous abstenons. J'invite d'ailleurs l'Adjoint Jean-Yves Sécheresse, à relire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui ne dit pas autre chose que ce que nous disons, sur la question de la priorisation de l'action.

L'intervention et l'abstention sur ce texte, visait à dire que nous souhaitons que les actions en matière de sécurité menées par la Ville, soient priorisées : c'est une position politique que l'on peut ensuite ne pas partager, mais enfin c'est votre choix. Du coup, on ne peut pas justifier, ni sur des attaques personnelles, ni sur une caricature, de cette position, les propos qui ont été tenus.

Voilà, donc je rappelle que nous nous abstenons, en demandant ce qui a été demandé : qu'il y ait la présentation d'un bilan et que l'on ait un plan d'actions priorisé sur ces questions-là. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, donc il ne faudrait pas que la caricature se répande ! Ne caricaturez pas dans les prises de position, je vous donne les faits.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble pour Lyon – UMP et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/573 - Demande d'autorisation présentée par la Communauté Urbaine de Lyon, portant sur le dragage d'entretien de 28 haltes fluviales du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine)

M. SECHERESSE Jean-Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'opération de dragage des haltes fluviales, qui concerne Lyon pour quinze d'entre elles, et donc qui va être faite prochainement, présente des risques non négligeables, tant pour la faune et la flore, que pour nos concitoyens, en raison des polluants contenus dans les sédiments et en particulier le PCB.

Cette opération est encadrée aux différentes étapes par une série de procédures réglementaires, dont le respect permet de prévenir et de limiter les risques.

Nous souhaitons qu'au terme de l'enquête publique en cours, le rapport du Commissaire Inspecteur soit transmis à tous les élus des arrondissements concernés, à savoir les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 9^e arrondissements et accessibles pour tout citoyen dans les mairies d'arrondissement, ou encore sur leurs sites internet.

Par ailleurs, nous souhaitons également que les analyses des sédiments, qui sont prévues dans les procédures dont j'ai parlées tout à l'heure, vous soient non seulement transmises comme c'est prévu, mais aussi transmises aux élus des arrondissements concernés, dans un souci de transparence vis-à-vis des populations riveraines sur les risques encourus.

Je vous remercie par avance de la prise en compte de ces demandes.

M. LE MAIRE : Merci bien Madame Chevallier, nous examinerons tout cela.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/523 - Subvention au dispensaire de la Société Protectrice des Animaux (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/547 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances - Programmation complémentaire 2014 - Autorisation à solliciter une subvention de l'Etat de 68 000 euros au titre de l'année 2014 pour ce dispositif (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/582 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Programmation complémentaire (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/537 - Subvention au Réseau National de Surveillance Aérobiologique -RNSA-(Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Celine
(Adopté.)

2014/567 - Dénomination d'un espace public à Lyon 5^e : «Parc de la Passerelle» (Direction Déplacements Urbains)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, très rapidement une petite pause écologique.

Je profite de ces trois délibérations « Parc de la Passerelle », « Clos Layat » et « Parc de Gerland » pour rappeler qu'en dix ans, les espaces verts accessibles au public, ont augmenté de 50 hectares, dont 14 ce dernier semestre, avec le Vallon dans le 9^e, le Parc de la Passerelle donc dans le 5^e et le Clos Layat dans le 8^e. Ce sont ainsi 430 hectares d'oasis sonores écologiques que nous offrons aux Lyonnais.

Alors bien sûr, ces espaces ont tous un intérêt écologique : filtration des eaux de pluies, réserve de biodiversité, fixation des polluants. Cinq parcs ont déjà obtenu le label « éco jardin », mais ils doivent en outre, bien sûr, avoir un intérêt paysagé pour que les habitants souhaitent s'y rendre.

Ce week-end ensoleillé a permis aux habitants de découvrir ces nouveaux parcs, pour certains, c'est le cas notamment de celui du Parc de la Passerelle, puisque c'est son nom, objet de la présente délibération que je vous propose de voter.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/585 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Mme AIT-MATEN Zorah, rapporteur : Avis très favorable et sans aucune objection de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans ce dossier figure une subvention attribuée à la Fondation Armée du Salut, au titre de l'aide alimentaire.

Cette subvention de près de 27.000 €, correspond en réalité au règlement très partiel de la facture de 72.200 € émise par l'Armée du Salut, pour avoir assuré durant l'année 2013, les repas des week-end et jours fériés, en lieu et place du Restaurant social de la Ville de Lyon, qui n'est ouvert qu'en semaine. Tout le monde savait que l'afflux de bénéficiaires avait été plus important en 2013 et il aurait dû être pris en compte dans vos prévisions budgétaires.

Le solde de la facture, qui représente les 2/3 du coût total, ne sera réglé qu'en 2015. Est-ce que cette situation de cavalerie est amenée à se reproduire d'année en année ? Ce qui reviendrait à faire porter pendant deux ans à cette Association, la trésorerie d'une action d'intérêt général demandée par la Ville de Lyon.

Il nous a été dit qu'il ne restait plus rien sur la ligne budgétaire concernée. Du coup, une possibilité aurait été de prendre le complément sur l'enveloppe budgétaire intitulée « dépenses imprévues ». Or, nous remarquons que celle-ci a été siphonnée par la DM2 de septembre 2014, pour financer la mise en place des rythmes scolaires que vous n'avez pas voulu budgéter.

Cela fait plus de deux ans que nous débattons, dans cette assemblée, de la question du coût des nouveaux rythmes scolaires, que nos demandes d'une évaluation précise sont restées sans réponse. Et aujourd'hui, c'est une association qui intervient pour le compte de la Ville de Lyon sur de l'aide alimentaire aux plus démunis qui doit faire les frais de ce défaut d'anticipation.

Faire passer à la date d'aujourd'hui, une partie du financement des rythmes scolaires en dépenses imprévues a quelque chose de pour le moins cocasse. Il ne faudrait pas qu'en plus, ce soit l'action auprès des plus démunis qui en pâtisse. Merci.

Mme GRANJON Isabelle : Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se félicite du choix fait par la Ville de Lyon de développer un soutien fort aux associations travaillant sur l'aide aux personnes en difficulté. Nous constatons en effet, un besoin croissant de financement de ces associations dans une situation économique qui se dégrade pour chacun ou presque, car les plus riches continuent à s'enrichir malgré tout.

Pour mémoire, le rapport COMPAS de janvier 2014 alertait sur l'existence d'un pourcentage non négligeable d'habitants pauvres sur la ville. Si la moyenne à Lyon est de 15 %, c'est-à-dire au dessus de la moyenne nationale qui est de 14,3 %, cela signifie, ramené par exemple à notre assemblée, que 11 Conseillers municipaux sur 73, vivraient sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec 954 euros et moins par mois. Ce chiffre brut recouvre de plus des réalités très différentes selon les arrondissements et les quartiers puisque le 9^e arrondissement atteint les 21 %, avec une concentration encore plus élevée sur le quartier Balmont où 46 %, soit près d'un habitant sur deux, vit dans la pauvreté. Et même dans l'hyper centre qu'est la Presqu'île, nous devons être alertés par le chiffre de 16 % de population pauvre sur le 1^{er} arrondissement qui est pourtant sorti de la Politique de la Ville !

En parallèle, la situation concrète des plus précaires de nos concitoyens fait qu'à ce jour, le 115 doit refuser près de 2 000 personnes chaque soir sur Lyon. Alors que la période hivernale approche, le Groupe Lyon citoyenne et solidaire tient à rappeler l'imminence du Plan Froid, qui démarrera dans 11 jours seulement, et la réalité du manque de logements pour nombre de familles qui subissent une situation qui n'est pas un choix. Il nous semble essentiel de connaître dès aujourd'hui les perspectives prévues pour la mise en place du Plan Froid et les choix qui seront faits par la ville pour garantir à tous les Lyonnais une situation décente cet hiver.

D'une part, nous pensons qu'il serait judicieux d'organiser la mise à disposition des associations d'aide que la ville subventionne, des bâtiments qui lui appartiennent et qui sont à ce jour, inutilisés, tels que par exemple, les collèges Truffaut et Maurice Sève. Au-delà de ces bâtiments, il pourrait être intéressant de s'adresser au Grand Lyon et au Ministère des Armées, eux aussi propriétaires de locaux vides par exemple, le Fort Saint Laurent sur le 1^{er} arrondissement n'est pas utilisé, afin d'envisager des occupations temporaires et encadrées par les associations.

Enfin, je profite de ce temps de parole pour rappeler à tous les Conseillers municipaux, la situation de la Croix Rouge : à quelques temps du début du Plan Froid, l'Association s'est adressée à toutes les mairies d'arrondissements pour alerter sur la pénurie de couvertures à laquelle elle fait face, suite à la baisse des dons des HCL et des grands hôtels. Avec un besoin de 1 000 couvertures, la Croix Rouge n'en a à ce jour, que 300 pour passer l'hiver. La mairie du 1^{er} arrondissement, malgré notre faible marge de manœuvre budgétaire, a décidé d'apporter un soutien concret en faisant un don de quelques centaines d'euros à la Croix Rouge. J'engage la ville et les 8 autres arrondissements à faire de même et de tout mettre en œuvre pour qu'aucun Lyonnais ne meure de froid cet hiver dans la rue.

M. LE MAIRE : Merci bien. Concernant l'Armée du Salut, je ne connais pas le problème, donc je vais le regarder. Sur le problème aujourd'hui des difficultés du Plan Froid, évidemment, nous les connaissons. Quand on voit qu'aujourd'hui, dans le Rhône, le nombre de demandeurs d'asile était de 1 097 en 2008, il atteint en 2013, 3 425, on voit qu'il y a un problème quelque part.

C'est d'ailleurs pour cela que M. Touraine, par exemple, a fait un rapport. Donc, j'espère qu'il va être suivi d'effet dans les prochains temps.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/542 - Attribution de deux subventions d'équipement à la SAHLMAS, dans le cadre de la réhabilitation de deux EHPA : 1 700 882 euros pour l'EHPA «Chalumeaux » -Opération 08093001- et 1 515 491 euros pour l'EHPA « La Sauvegarde » -Opération 09275001- Affectation d'une partie de l'AP 2012-1, programme 00001 - Autorisation de signature de deux conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : M. MALESKI Jérôme

(Adopté.)

(Mme Rivoire ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

2014/578 - Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicaps au titre de l'année 2014 -programmation complémentaire-(Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

2014/583 - Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 682 euros à l'Association Femmes Contre les Intégrismes, sise 6 rue des Fantasques à Lyon 1^{er} -programmation complémentaire droits des femmes, égalité femmes-hommes- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/580 - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins, la santé mentale et la lutte contre le sida (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/558 - Pôle d'échange multimodal Perrache - Convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon - Réévaluation du montant de l'opération n° 62008001 «Pôle d'Echanges Multimodal Perrache» - Affectation complémentaire de l'AP n° 2009-3 «Espaces publics MOU et travaux d'accompagnement», programme 00012 (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit d'une délibération concernant la mise en œuvre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique entre la Ville et le Grand Lyon pour le réaménagement du pôle d'échanges Lyon-Perrache. Avis favorable, à l'unanimité, de la Commission

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, la rénovation des gares lyonnaises et le réaménagement de leurs quartiers sont des enjeux de développement urbain considérables pour la ville et la métropole. Du retard a été pris à Lyon, comparé à d'autres grandes villes et il faut aujourd'hui avancer. C'est ce que nous faisons ensemble.

Concernant la situation du Centre d'échanges de Perrache, cela fait des années que l'on attire l'attention sur tous les problèmes (les accès, la circulation, la sécurité,...) et sur la nécessité de le rénover pour intégrer davantage cette zone d'échanges dans la vie urbaine avec plus de transparence.

Cela a pris beaucoup de temps, beaucoup trop à notre avis. Mais, enfin, les choses évoluent plutôt dans le bon sens. En espérant que la prochaine programmation pluriannuelle des investissements du Grand Lyon en fasse une vraie priorité.

Votre projet tient maintenant compte des questions des passages Sud/Nord et Nord/Sud au niveau automobile, puisque le nouveau périmètre comprend toute la zone, de la Saône jusqu'au Rhône.

C'était indispensable pour la fluidité de la circulation en Presqu'île. On avait attiré votre attention, l'an dernier, sur cette question fondamentale de la circulation et cette relation Nord/Sud et Sud/Nord est un enjeu majeur pour assurer l'avenir de la Confluence. Son oubli était, à note avis, un défaut majeur du projet Ruelle. Et nous sommes satisfaits d'avoir été écoutés. La prise en compte de toutes les mobilités dans cette convention, est un enjeu pour la réussite et l'avenir de ce projet urbain.

Réussite qui nécessite aussi de tenir compte de la place de la nature. L'attention portée au végétal et à la nature dans chaque aménagement, est essentielle pour relever les défis de la qualité de vie en ville, de la densité urbaine et de la préservation de la biodiversité.

Or, il est dommage que votre projet ne prenne pas en compte le 4^e étage du centre d'échanges puisque les jardins partagés de la terrasse n'y figurent pas. Cela aurait permis une rénovation complète de ce bâtiment et c'est d'autant plus dommage puisque le mur végétal de Perrache est en train de mourir. Il a été laissé à l'abandon ces derniers mois à cause d'une clef apparemment introuvable, c'est aberrant !

Cette expérience pilote de mur anti-pollution nous avait été présentée comme une première mondiale. Elle était censée permettre d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les îlots de chaleur, de lutter contre le réchauffement climatique. Et aujourd'hui, que reste-t-il de ces objectifs écologiques ? Que va devenir ce mur ? Qui va payer les 200 000 euros pour le faire revivre ?

A propos de qualité de vie et de mobilité, une parenthèse sur un problème d'actualité, celui des difficultés de circulation occasionnées par les travaux dans le tunnel de Fourvière. Certes, la mise en sécurité est indispensable, personne ne le conteste, mais la signalétique sur le premier grand week-end de travaux, n'a

manifestement pas été suffisante. Le week-end des 11 et 12 octobre, avec la fermeture du tunnel, quantité d'automobilistes se sont retrouvés bloqués pendant des heures. D'autres ont été complètement désorientés et se sont retrouvés dans le centre ville en atteignant notamment, les 2^e, 9^e et 5^e arrondissements, ce qui n'a fait qu'empirer les difficultés de déplacements. Les automobilistes ont été une nouvelle fois, pris en otage et nous le regrettons.

Cela montre bien une fois de plus, que la question des grandes infrastructures (l'Anneau des Sciences, le contournement autoroutier) doivent être les priorités du mandat. Elles ont été, elles aussi, prises avec beaucoup de retard. Il y a urgence. Les élus UDI de Lyon tenaient à le rappeler publiquement au moment du vote de ce rapport important pour l'ensemble de notre agglomération.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous examinons aujourd'hui, la convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon pour le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache, et bien entendu ce dossier ne pose pas de problème, nous le voterons.

Je profite de ce projet de réaménagement qui avait déjà reçu un accueil positif de l'ensemble des groupes au Conseil municipal lors de sa présentation, pour faire trois remarques autour de trois mots-clés : performance, transparence, facilité à traverser le centre d'échanges.

D'abord sur la performance du pôle multimodal comme lieu d'échanges des différentes circulations qui se déroulent en son sein. Rappelons que la gare de Perrache est la deuxième gare de l'agglomération, en appui de celle de la Part-Dieu. C'est une gare qui accueille un trafic national et métropolitain, mais c'est aussi le lieu où arrivent métro, tramway, bus, vélos, taxis et voitures. Cela conduit à ce qu'environ 100 000 personnes transitent chaque jour par le centre d'échange de Perrache.

Les prévisions à horizon 2030 prévoient un doublement de cette fréquentation, ce qui veut dire que l'attention portée aux flux de personnes et à la connexion des différents modes de transport au sein du centre d'échange, doit être une préoccupation maximale et majeure. Il en va de même pour les conditions de sécurité dans lesquelles elles seront accueillies. En tout cas, cela montre que le centre de Perrache est un hub de transit important de notre agglomération et que la performance de ce pôle majeur des mobilités doit sortir renforcée de cette opération de réaménagement.

Cette performance doit également s'illustrer par l'attention qu'il nous faut prêter aux aménagements futurs comme éventuellement, un jour, le prolongement du métro au Sud, afin que les aménagements côté Charlemagne puissent préserver cette possibilité.

Ensuite sur la transparence du centre d'échange pris comme bâtiment pour en diminuer l'impact visuel au maximum, il est certain que si son utilité en termes de mobilités est évidente, son impact dans le paysage lyonnais est bien moins heureux. L'objectif de ce réaménagement est donc d'en diminuer l'impact visuel en retravaillant bien sûr le bâtiment, mais également les espaces publics des deux quartiers que le centre relie, la place Carnot d'un côté, la place des Archives et le cours Charlemagne de l'autre, sans oublier le futur campus de la faculté catholique.

J'attire votre attention sur la transformation du début du cours Charlemagne en parking à tramways, attention à ce que cela ne soit pas un gage de contre-transparence, puisqu'il est prévu, sur le début du cours Charlemagne, que ce soit la station terminale du tramway. Je vous invite, en terme d'intégration urbaine, à faire en sorte que la transparence fonctionne des deux côtés : à la fois côté cours Charlemagne et place Carnot.

C'est également, et c'est un souhait que nous formulons, l'occasion de travailler l'intégration de la place de la nature et de la biodiversité dans un bâtiment dont on est loin d'imaginer qu'il puisse l'accueillir. L'exemple du mur végétal dont parlait tout à l'heure Denis Broliquier, est un exemple de ce qui aurait dû marcher. C'est peut-être l'occasion de se reposer la question de la végétalisation de l'ensemble et de faire une coulée verte du Sud au Nord ou du Nord au Sud, en prenant un peu à rebours ce qu'est aujourd'hui, le bâtiment du centre d'échange.

Enfin, sur la facilité à traverser le centre. Bien sûr l'objectif principal est de faciliter la traversée à pieds ou en modes doux du centre d'échange, via la voûte Ouest, notamment, mais pour autant, il ne faut pas nier que la suppression de la circulation automobile de la voûte Ouest va rendre le transit en voitures du Sud vers le Nord beaucoup plus difficile. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avions fait la dernière fois,

nous souhaitons que soient étudiées les différentes possibilités de passage y compris en voitures, y compris en souterrain, du Sud au Nord. C'est, a priori, ce que les études prévoient.

Au-delà, c'est tout l'enjeu des circulations sur le quartier de Confluence et sur la nécessité de créer des voiries permettant d'entrer et de sortir plus facilement.

Voilà les remarques que nous souhaitons faire à l'occasion de ce dossier que nous voterons.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Nous nous sommes déjà exprimés dans cette assemblée et dans celle du Grand Lyon sur le projet de réaménagement du pôle d'échange de la gare de Perrache. Ce projet va ouvrir la gare au Nord et au Sud et ainsi permettre qu'elle ne soit plus un verrou pour ce secteur, avec une mise en relation de la Confluence avec la place Carnot.

Nous avons dit notre appréciation positive de la place donnée aux cheminements piétons : la création de la place de Perrache en lieu et place de différents parkings, la piétonisation de la voûte Ouest, de la place des Archives et du cours Suchet, de la priorité aussi donnée aux modes doux en général et aux transports en commun.

Nous voulons, à l'occasion de cette délibération, rappeler un certain nombre de nos propositions.

Tout d'abord qu'une large concertation ait lieu avec nos concitoyens en particulier sur les aménagements des espaces publics. La phase d'études d'avant-projet en cours le permet. Il existe une grande attente sur ce sujet en particulier dans les conseils de quartier.

J'ajouterai, au vu de ce qui a été dit tout à l'heure à propos de la concertation par Loïc Graber, que nous espérons que les propositions faites pour le projet Part-Dieu, la concertation innovante en particulier, puissent être mises en œuvre pour ce projet là, puisqu'il ne concerne pas uniquement les habitants mais également des usagers en transit.

Ensuite, qu'une étude ait lieu pour prolonger le tram T2 jusqu'au Sud de la presqu'île pour améliorer l'accès en transports en commun de la Confluence. N'oublions pas l'ouverture prochaine du musée de la Confluence qui va apporter un certain nombre de déplacements supplémentaires.

Troisième proposition, que les jardins des terrasses du centre d'échange soient bien maintenus et que leur accès soit facilité.

Enfin, que les murs végétalisés soient préservés et entretenus, car on a vu le défaut d'entretien cet été.

Il nous paraît nécessaire d'étudier sans attendre en lien avec l'Etat, le déclassement de l'autoroute qui traverse notre ville. Cela sans le conditionner à la réalisation du tronçon Ouest du périphérique ou d'un contournement de l'agglomération qui existe déjà en grande partie par l'Est. Les finances de nos collectivités, aussi bien celles de la Ville que du Grand Lyon, et la diminution des investissements à venir ne permettront pas la réalisation de telles infrastructures et c'est tant mieux pour l'air que nous respirons et pour les enjeux climatiques de notre planète.

Nous rappelons aussi, à cette occasion, notre proposition de vignette multimodale pour circuler sur le territoire du Grand Lyon, en donnant accès aux transports en commun, qui permettrait de limiter le transit au sein de la ville. Il est temps, enfin en ce début de mandat, d'avancer sur ces questions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/560 - Lyon 8^e - Opération de renouvellement urbain –ORU- Mermoz - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine et de la convention à conclure avec le Grand Lyon pour le versement de la participation prévue par la convention ANRU (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Ce rapport concerne l'opération de renouvellement urbain, en l'occurrence Mermoz Nord, et notamment l'approbation de l'avenant n° 3 à la convention de rénovation urbaine.

Avis favorable de la Commission.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, après plusieurs années de travaux, la rénovation urbaine de Mermoz Nord touche aujourd'hui à sa fin, fin matérialisée par cet avenant de clôture.

Même si quelques ilots restent encore à finaliser, on ne peut aujourd'hui que saluer le travail mené depuis 2007 dans le cadre de la convention ANRU conjointement par l'ensemble des acteurs locaux concernés et par l'Etat.

Pour autant, Monsieur le Maire, quelques constats simples doivent aujourd'hui vous inviter à modérer votre enthousiasme.

Concernant Mermoz, mais c'est également le cas de la Duchère, les acteurs restent dans l'attente du lancement d'une deuxième phase de travaux à Mermoz Sud et à la Sauvegarde.

Vous savez mieux que moi, Monsieur le Maire, que repousser cette deuxième phase pour l'un comme pour l'autre, ne saurait être envisagé. Vous en êtes conscient puisque c'était là deux promesses de la dernière campagne municipale. Vous en êtes conscient puisque le classement en ZSP de ces deux zones, malgré les travaux réalisés démontrent, si besoin, que rien n'est réglé aujourd'hui.

Aujourd'hui, le gouvernement que vous soutenez annonce une diminution des concours alloués tant à la rénovation urbaine qu'à la politique de la ville, les volets urbains et humains d'une même politique. Cette diminution inquiète les acteurs locaux qui savent tout le travail qui reste à accomplir dans ces deux quartiers.

A ce titre, je ne vous ai pas entendu dénoncer ces coupes sombres, vous saviez pourtant fort bien le faire et ne manquez pas une occasion... du moins jusqu'en 2012 !

Aujourd'hui Monsieur le Maire, il est temps de parler clairement aux Lyonnais. Vos promesses de campagne concernant ces quartiers seront-elles honorées ou passeront-elles à la trappe ? Si c'est le cas, vous en porterez toute la responsabilité politique, au titre de la Ville de Lyon bien sûr, du Grand Lyon évidemment, mais également au titre de l'Etat sur lequel vous aviez pris l'habitude, trop facile, de vous défausser.

Ce temps est aujourd'hui révolu, vous avez toutes les cartes en mains pour honorer vos promesses et répondre aux Lyonnais.

Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Je vais d'abord me féliciter que M. Guillard se félicite de l'action menée sous les deux précédents mandats et qui a montré ses résultats, à la fois sur Mermoz et sur la Duchère et lui indiquer que nous sommes dans le droit fil de la loi portant sur la réforme de la politique de la ville actuellement en train de monter les dossiers pour le nouveau plan de rénovation urbaine, tant sur une phase 2 de la Duchère que sur le 8^e arrondissement au niveau de Mermoz Sud et de Langlet Santy.

Ces dossiers et ces demandes ont été transmis à l'Etat qui est en train de les étudier et tranchera bientôt cette question.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/561 - Programmation financière complémentaire 2014 au titre de la politique de la ville - Convention avec la Communauté Urbaine de Lyon pour la propreté de la Duchère à Lyon 9^e (Direction du Développement Territorial)

M. KISMOUNE Ali, rapporteur : Avis favorable de la Commission. Il s'agit d'une délibération classique en matière de partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux et la collectivité sur les contrats urbains de cohésion sociale.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, vous nous demandez de voter ce soir une programmation financière complémentaire au titre de la politique de la ville 2014. Nous la voterons. Mais nous sommes fin octobre et étant donné les délais entre nos votes et le versement effectif des subventions, c'est fin novembre seulement que les associations percevront des subventions pour des actions déjà presque en totalité réalisées durant les 11 mois précédents.

Ce décalage temporel oblige les acteurs associatifs à des avances de trésorerie parfois conséquentes et les conduit éventuellement à payer des agios à des organismes bancaires. Ce n'est pas le meilleur principe de gestion qui puisse exister ! En tous cas, cela ne nous semble pas être de très bonnes bases de partenariat entre notre collectivité et les associations qui interviennent dans notre ville.

Nous renouvelons donc notre proposition de généraliser autant que faire se peut les conventions triennales, pour que les associations puissent se projeter dans des budgets pluriannuels et se consacrer plus sereinement à leurs actions. Et nous souhaitons également que le calendrier de vote des subventions soit avancé dans l'année. Cela ne dépend pas de l'Etat, ni d'autres collectivités que de la nôtre, alors faisons-le !.

D'autre part, nous votons avec cette délibération un montant total de subventions de 277 261 euros. Sur ces 277 261 euros, 214 084 euros sont consacrés au nettoyage des espaces ouverts au public à la Duchère, dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

A Lyon, vous le savez, les régies de quartier constituent un acteur associatif essentiel dans la gestion urbaine de proximité. Malheureusement, à la Duchère, la régie de quartier connaît actuellement une procédure de redressement judiciaire. Les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'inquiètent de cette situation.

Parce que son objet mêle économie solidaire, participation des habitants et développement local, nous pensons que l'outil « régie de quartier » est le bon. Aussi, pour notre part, nous souhaitons que la Ville soutienne une solution de portage de la régie de quartier de la Duchère par une autre régie de quartier, en lien avec le Comité Rhône-Alpes des Régies de Quartier (CRARQ). Ce portage doit, selon nous, être temporaire, le temps du redressement des comptes et doit répondre à l'objectif de création d'une nouvelle régie de quartier Duchère, avec un nouveau Conseil d'administration, composé d'habitants et d'acteurs locaux issus du 9^e arrondissement.

Vos Adjointes, Monsieur le Maire, et notamment Mme Anne-Sophie Condemine, dans le cadre de sa délégation, ont reçu, il y a quelques jours, les structures qui pourraient reprendre l'activité de la Régie Duchère. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite connaître le positionnement de la Ville de Lyon par rapport à ces offres de reprises et plus globalement, connaître les intentions de la Ville vis-à-vis du mouvement associatif que représentent les régies de quartier à Lyon.

Nous vous remercions.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Mme le Maire du 1^{er} arrondissement, quelques éléments de réponse.

D'une part, sur le décalage temporel lié au versement des subventions qui interviennent en fin d'année. Pour l'année 2015, nous allons travailler dès cette fin d'année sur l'élaboration des actions qui seront menées. Par contre, nous allons devoir le faire, comme vous le savez tous, dans un contexte budgétaire très resserré. Mais nous allons d'ores et déjà établir un diagnostic de toutes les actions qui ont été engagées et qui sera partagé à la fois avec les partenaires et les élus, tant au niveau transversal en mairie centrale qu'en lien

avec les arrondissements. Nous serons donc amenés à nous revoir sur ce sujet à la fois au mois de novembre et au mois de décembre.

Par contre, je tiens d'ores et déjà à vous indiquer que l'exercice sera un petit peu compliqué. En gros et pour schématiser, il conviendra de faire rentrer un gros édredon dans une petite valise. Donc l'exercice sera difficile mais avec ordre et méthode, je pense que nous pourrons y arriver. Si tout le monde agit au nom de l'intérêt général et non au nom de la préservation d'intérêts particuliers.

Pour ce qui concerne la régie de la Duchère, je pense que ma collègue Anne-Sophie Condemine peut apporter quelques éléments de réponse ?

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, en effet, sur la régie de quartier, j'ai reçu la semaine dernière certains candidats à la reprise. Vous savez que la structure est en redressement judiciaire depuis le 2 juillet 2014. Nous sommes dans l'attente du jugement qui va tomber le 25 novembre, c'est-à-dire d'une façon imminente.

Aux jours d'aujourd'hui, je peux vous réaffirmer ce que j'ai dit à chacune des structures : nous sommes attachés à maintenir un service d'insertion qui bénéficiera aux habitants de la Duchère, un service de qualité et que nous ne pouvons pas, à ce stade là, évidemment, indiquer que telle ou telle structure sera plus à même d'assurer ce service. Ce sera à l'administrateur judiciaire de donner ses conclusions. Dans tous les cas, nous sommes vraiment très attachés à maintenir ce service sur ce quartier de la Duchère pour qu'il bénéficie aux habitants.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/540 - Abords du parc du Clos Layat - Aménagement - Opération 58057002 - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-3, programme 00012 - Approbation du versement d'un fonds de concours par la Ville de Lyon à la Communauté urbaine de Lyon (Direction des Espaces Verts)

M. GIORDANO Alain, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un dossier concernant le Clos Layat, encore un nouveau parc qui est déjà remarqué puisque nous avons été sélectionnés pour concourir au prix des villes et villages fleuris, sur ce parc là et le jury s'est félicité de la qualité du parc, de la mobilisation du service des Espaces verts et je les en remercie.

J'en profiterais peut-être, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, pour apporter une précision sur le mur végétalisé qui était entretenu par une société privée, tombée en liquidation.

En ce qui concerne les espaces verts, le coût de 200 000 euros que j'ai entendu est totalement faux puisque la structure en elle-même, bien entendu, va être gardée. En ce qui concerne le végétal, nous avons tout ce qu'il faut en interne pour le remplacer, pour quelque chose de plus robuste, voire de plus joli. Nous verrons avec M. le Maire du 2^e ce que nous pouvons installer.

Donc finalement, à terme, cela ne fait pas du tout un coût pour nous. Donc je ne vois pas de problèmes sur ce sujet. Mais peut-être n'étiez-vous pas au courant de ces éléments là ? Je vous les ferai parvenir.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/568 - Remise en état du Parc de Gerland suite au prolongement de la ligne B du métro - Opération 07221518 - Autorisation de signer un avenant à la convention gérant les modalités opérationnelles et financières entre la Ville de Lyon et le SYTRAL (Direction des Espaces Verts)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

(Adopté.)

2014/588 - Lyon 8^e - Projet Urbain Partenarial - Parc Berliet - Avenant n° 1 à la convention (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET
ARTISANAT**

**2014/556 - Attribution d'une subvention à l'Institut International de la Francophonie -2IF- Année 2014
(Direction des Relations Internationales)**

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons, le 19 juin dernier, inauguré l'Institut international de la francophonie en présence du secrétaire général de l'organisation internationale de la francophonie.

L'Institut international de la francophonie qui succède à l'Institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation créé en 2001 par l'université Lyon III, a la volonté d'élargir encore ses missions et ses partenariats et de relever ainsi les défis que pose la mondialisation aux francophones, au travers de deux axes d'actions :

- tout d'abord, développer l'engagement et l'effort francophone localement, par de la sensibilisation mais aussi par l'animation des réseaux d'acteurs ;
- ensuite, mettre en place des coopérations multilatérales, francophones, au travers de formations universitaires.

Le soutien financier à hauteur de 3 000 euros qu'il vous est proposé d'adopter pour contribuer aux actions de l'Institut international de la francophonie répond aux objectifs que nous nous fixons et qui consistent à renforcer la francophonie dans l'ensemble de ses dimensions : politiques, économiques, universitaires, humanistes et de faire valoir le potentiel francophone du territoire lyonnais.

Nous avons notamment inscrit la francophonie dans notre politique de coopération décentralisée auprès de nombreuses collectivités étrangères francophones. Nous sommes présents dans des réseaux clés, telle que l'Association internationale des maires francophones. M. le Maire conduisait, il y a encore quelques jours à peine, une délégation large à Montréal, visite au cours de laquelle les intentions de coopération ont été réaffirmées. Nous accueillons ce soir même dans les salons de l'Hôtel de Ville, l'Alliance française, au même titre que nous soutenons ces projets dans le cadre de la semaine de la culture française.

Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le 8 décembre 2012, vous affirmiez, Monsieur le Maire, je cite « *Lyon l'humaniste doit devenir Lyon la francophone* ». C'est une très belle idée mais il serait temps de passer à l'action !

La francophonie est un enjeu économique majeur, une force pour l'attractivité et le rayonnement de notre territoire. Des métropoles en ont bien compris l'importance comme Bordeaux, Marseille ou Nice. Cette grande ville azurée a organisé, en 2013, les Jeux de la francophonie. C'est le plus grand événement sportif et culturel francophone (3 000 participants, 50 délégations, 50 millions d'auditeurs).

Lyon en ce domaine manque réellement d'ambition. Or, comme cela a été rappelé, Lyon a toute la légitimité pour être volontariste et faire de la francophonie un vecteur de rayonnement.

Il existe à Lyon une tradition francophone, compte tenu de la place historique de la francophonie à Lyon avec les missions en Asie et en Afrique, les Maristes, les Jésuites, les missions africaines, mais aussi par le travail de nos industriels de la santé rhônalpins.

Il y a une vie francophone à Lyon avec des acteurs qui se mobilisent autour de ses enjeux, dont l'Institut international pour la Francophonie, ex-institut pour l'étude de la francophonie et de la mondialisation (IFRAMOND) créé et dirigé pendant 14 ans par le recteur Michel Guillou, qui vient de céder sa place à Olivier Garro.

L'université Lyon 3 est un pôle universitaire sans équivalence en ce domaine, l'IFRAMOND accueille également en son sein la chaire Senghor de la francophonie de Lyon. Notre groupe tient à cet égard à saluer le travail remarquable et l'engagement du Professeur Guillou.

N'oublions pas non plus l'AIRF, Association Internationale des Régions Francophones, dont le Président fondateur est Thierry Cornillet qui, avec l'institut international de la francophonie, accueille une partie de la future élite francophone mondiale.

Jacques Attali, dans son rapport sur la francophonie remis en août 2014 au Président de la République, rappelle que « *la diffusion d'une langue est un facteur de développement économique. En effet, le partage par les populations de plusieurs pays d'une même langue augmente leurs échanges et leur croissance* ». Ceci est d'autant plus impactant qu'une majorité des pays francophones ont actuellement une croissance de près de 8 %.

Nous voterons donc cette subvention de 3.000 €, mais pourrions-nous avoir plus d'ambition, Monsieur le Maire, sur ce sujet ?

Pour retrouver sa place dans ce réseau international de plus de 230 millions de personnes, présent sur les cinq continents, nous proposons que Lyon soit candidate pour organiser le forum mondial de la langue française, comme en appelait des ses vœux en 2012 Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, dans un entretien à la Croix où il trace les grandes lignes de l'avenir de la francophonie, et souhaite que le second forum de la langue française soit, après Québec, organisé en France en 2015 et je cite ses propos : « *à Paris ou une autre ville de France, comme Lyon, une ville où j'ai déjà senti battre le cœur de la francophonie* ».

Une occasion pour nous, Monsieur le Maire, de faire rayonner Lyon.

M. LE MAIRE : Quelques mots simplement. Bien évidemment, nous savons que la francophonie est pour nous un instrument puissant, c'est d'ailleurs un peu pour cela qu'avec Mme Dognin-Sauze, M. Képénékian, ainsi qu'avec un grand nombre d'universitaires et d'entreprises nous nous sommes rendus à Montréal il y a quelque temps, de manière à pouvoir renforcer les liens qui existent entre les universités du Québec, du Canada plus généralement parce que le Québec diffuse la langue française dans tout le Canada, et pour essayer de faire en sorte que nos entreprises puissent effectivement rayonner encore davantage.

De ce point de vue-là, par exemple à Montréal, nous avons réuni à peu près 300 jeunes Français ou bien Montréalais afin de pouvoir renforcer les liens, des jeunes entre 20 et 30 ans qui étaient soit étudiants, soit qui avaient créé là-bas des start'up, j'avais été étonné de voir la capacité de création d'un certain nombre de jeunes Français. Nous essayons de porter cela même dans les langues, même dans les pays non francophones, c'est pour cela que nous sommes allés à Boston, à New York où chaque fois nous avons porté les couleurs de la France.

Permettez-moi de vous dire une chose, c'est que les temps qui vont venir seront des temps relativement difficiles. J'écoutais les interventions des uns et des autres depuis le début de ce Conseil municipal, et je me demandais si nous n'étions pas un peu décalés par rapport à la réalité car sur toutes les interventions, on nous demandait chaque fois évidemment avec des motifs extrêmement excellents, de dépenser beaucoup plus...

(Protestations.)

M. LE MAIRE : Non ? Je n'avais pas compris, je vais refaire. Nous allons passer par exemple sur ce qui concerne le centre de pôle de Perrache, tout ce que nous avons dit est excellent mais il faut en faire beaucoup plus. Si vous voulez on reprendra vos interventions : végétaliser, de la performance, de la transparence, etc...

Concernant Mermoz, notre excellent collègue M. Guillard disait : *«on vient de faire Mermoz Nord mais tout cela est maintenant aux pertes et profits, c'est super ce que vous avez fait, mais il faut y aller maintenant, il faut passer à autre chose.»* Et puis sur tous les sujets dans quelque temps vous allez nous dire qu'il faut y aller davantage. J'ai le regret de vous dire qu'il va falloir prioriser un certain nombre de choses.

Pourquoi faut-il prioriser ? Tout simplement parce que comme vous le savez, en l'espace de quelques années nous sommes passés de 1.000 milliards à 2.000 milliards de dettes, et que la charge de la dette est devenue aujourd'hui le plus grand budget français. Je suis de ceux responsables qui, sous ce Gouvernement comme sous un autre gouvernement, pense qu'on ne peut pas laisser filer les choses de cette façon. Je ne sais pas si vous avez lu les derniers journaux économiques, mais un certain nombre d'économistes nous disent aujourd'hui que les taux d'intérêt pourraient remonter.

Si les taux d'intérêt remontent dans les prochains mois, la charge de la dette française qui était déjà difficile à supporter -je rappelle que maintenant c'est devenu le premier budget- va être totalement insupportable. Le Gouvernement a pris une mesure, c'est de réduire effectivement la dette publique française et il a dit que dans la réduction de la dette publique française il faut qu'il y ait 22 milliards d'économie sur les collectivités locales, ce que nous allons être obligés de faire. Moi, je ne nie pas cette obligation, j'attire simplement l'attention du Gouvernement, et je l'ai toujours fait, sur deux choses : d'abord, c'est qu'on ne peut pas faire de choses contradictoires, cette année la charge sur les collectivités locales va être de 3,2 milliards d'euros, en même temps les mesures fiscales qui vont être décidées vont priver l'Etat de 3,7 milliards de recettes. Donc, on supprime des recettes et finalement on transfère sur les collectivités locales.

Les collectivités locales, évidemment c'est de l'investissement et nous savons par exemple -j'avais déjà eu l'occasion de le dire- que pour ce qui concerne le Grand Lyon si effectivement on a moins 160 millions de dotation au cours des trois prochaines années, cela veut dire un investissement qui passera de 450 millions d'euros à 250 millions d'euros. C'est la situation actuelle. On peut toujours s'amuser, c'est même la spécialité de notre pays, quand on est dans l'Opposition, de dire : tout cela est nul, il ne faut pas faire ça, et puis le jour où on se retrouve au pouvoir, c'est l'inverse.

Personnellement, je suis de ceux qui pensent que notre pays meurt de cette situation et que nous allons au-devant de très grandes difficultés. Alors dans les prochains mois, dans les prochaines années, on va essayer ici de continuer à gérer avec bon sens et rigueur les fonds publics qui nous sont donnés uniquement par l'imposition des Lyonnais. Donc, c'est la ligne que nous allons adopter, vous pourrez dire sur chaque délibération : il faudrait faire ceci, faire cela, pour encore faire plus et dire au moment du budget : il faudrait réduire les dépenses de la Ville de Lyon, on va essayer d'être sur la voie de la raison. Je le dis ici à chacun, parce que ça se passera pendant les six prochaines années.

Alors il y en aura quelques unes d'économie avec ce Gouvernement, peut-être que, après ce sera avec un autre Gouvernement, mais que ce soit celui-ci ou un autre, il sera confronté aux mêmes difficultés et donc je mets en garde contre la démagogie qui pourrait se donner libre cours, parce qu'effectivement chacun est confronté à ce problème.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/533 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire pour l'organisation du Forum de l'Emploi Solidaire en Rhône-Alpes (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne l'attribution d'une subvention de 5.000 € à la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire, pour l'organisation du Forum de l'Emploi Solidaire en Rhône-Alpes qui a lieu le 15 novembre, avec un financement croisé du Grand Lyon, de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Il a lieu sur Lyon depuis trois ans, au siège de la Région pour la troisième année et l'objectif de cet événement est avant tout d'informer, de sensibiliser le grand public sur les métiers de l'Economie Sociale et Solidaire en Région Rhône-Alpes, avec des espaces complètement dédiés à la formation, à l'orientation, au

recrutement, avec aussi un espace autour de la création d'entreprises et autour de l'entrepreneuriat social et avec un espace conférences/débats.

Ce forum est une véritable vitrine de l'Economie Sociale et Solidaire et il est vrai qu'aujourd'hui c'est le grand public qui est la cible avec 2.000 visiteurs chaque année et un nombre important de jeunes qui viennent, qui fréquentent cet événement, avec 1.000 offres d'emplois qui sont proposées lors de cet événement et il est vrai que la fréquentation des jeunes est importante puisqu'aujourd'hui ils fréquentent ce lieu avant tout pour trouver une première expérience professionnelle, mais également dans une période où la crise économique les questionne beaucoup, ce sont aussi des métiers qui les attirent énormément, puisque la question du SENS revient sans cesse.

J'en profite d'ailleurs pour parler de la promulgation de la loi ESS qui a eu lieu le 31 juillet de cet été. Il est vrai que cette loi est importante, puisqu'elle conforte les CRESS comme des chambres à part entière, qui jouent un rôle essentiel sur le territoire lyonnais et grand lyonnais et d'ailleurs elles sont reconnues comme une institution globale au niveau de notre territoire.

Je vous encourage donc à venir nombreux à cet événement. Cet événement peut permettre de lever tous les freins et toutes les représentations que l'on peut avoir sur ce secteur qui crée de l'emploi non délocalisable et ancré sur les territoires.

Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire, chers Collègues.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, vous disiez il y a dix secondes, que les temps qui vont venir vont être difficiles et bien, à l'occasion de ce dossier, le Groupe UDI aimerait rappeler certaines choses.

L'économie sociale et solidaire, c'est une réalité dynamique forte dans nos territoires. En Rhône-Alpes, 24.000 associations, coopératives et mutuelles, 13,5 % des entreprises de la région ; 231.000 emplois salariés, 10 % de l'emploi salarié en Rhône-Alpes. La Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire participe de façon forte à la prise en compte de cette réalité économique et à sa reconnaissance par le grand public. Le forum va sans doute être l'objet de tout cela.

Cette économie, cela n'est pas une économie parallèle, mais une voie de développement complémentaire, non concurrente d'un modèle économique dit normal.

Les entreprises sociales savent souvent répondre à des besoins sociaux dans des secteurs à forte croissance comme le recyclage, la transition énergétique, l'économie collaborative et numérique, mais aussi en matière de formation et d'insertion ou aux services à la personne. Les exemples de réussite en métropole ne manquent pas : c'est l'entreprise «Parcs et Sports» à Chassieu ou par exemple des SCOP entreprises à Vaulx-en-Velin. Je ne vais pas toutes les citer, elles sont nombreuses sur le territoire.

Cela ne veut pas dire que les entreprises classiques ne participent pas aussi à l'intérêt général et social et nous voulions le souligner ici. Nos PME, TPE, nos grands groupes, ne peuvent être considérés comme étant au seul service d'un actionnaire, comme pourrait être tenté de le faire croire souvent une extrême Gauche révolutionnaire et anticapitaliste !

Ce qui est vital aujourd'hui, c'est de développer les interactions entre l'économie classique et les entreprises du secteur social et solidaire. C'est une voie d'avenir, un nouveau modèle de croissance, en ces temps de crise profonde.

Vous avez rappelé Dounia, la récente loi qui donne des moyens nouveaux de développement, en autorisant les fondations à émettre des obligations et à créer des SCOP d'amorçage et à ouvrir des perspectives d'innovation, notamment au niveau local.

Nous pensons, nous Groupe UDI, qu'il faut accompagner ce mouvement, porteur de création de richesses, d'emplois et d'activités, stimuler cette économie et construire un écosystème de l'entrepreneuriat social plus intégré.

Mais il y a l'enjeu du changement d'échelle des entreprises sociales (c'est-à-dire permettre la multiplication des entreprises sociales à bonne taille) pour multiplier leur impact social. Il va donc falloir mutualiser des pratiques, professionnaliser les acteurs et consolider les modèles économiques. Ce développement ne peut se faire qu'avec le soutien des collectivités, c'est évident. Les Régions ne sont pas les

seules à pouvoir agir et le Grand Lyon accompagne, bien sûr, des projets de territoire (les coopératives d'activités et d'emplois, comme le dispositif Transméa).

A l'avenir, il est évident que la métropole en construction, à travers ses compétences dans l'action sociale et le financement de l'insertion par l'activité économique, sera un acteur majeur. Le territoire métropolitain est confronté à plusieurs problèmes concernant l'exclusion, et on peut trouver dans cette économie, certaines réponses.

Il faut que le futur « Plan métropolitain de développement économique » comprenne un volet économique et social.

Oui, les entreprises sociales sont des partenaires de la modernisation de l'action publique, à condition que les collectivités territoriales ciblent bien leurs actions. Vous connaissez sans doute aussi bien que moi l'étude d'impact de Mac Kinsey, sur les coûts évités par les entreprises sociales : pour 1 € dépensé par les pouvoirs publics dans les entreprises sociales, plus de 2 € de recettes sont générées par ces mêmes entreprises de manière indirecte (impôts) et directe (économie d'aides sociales).

Alors oui, pour nous Groupe UDI, il faut voir loin, libérer le potentiel de cette économie, développer et renforcer les passerelles entre l'économie classique et tous les acteurs du territoire.

Bref, nous sommes favorables à cette subvention à la Chambre pour organiser ce forum, mais je crois qu'il faudra aller beaucoup plus loin demain : c'est un défi pour Lyon, pour la métropole, un défi de priorisation, mais nous ne vous demandons pas plus d'argent –vous me remerciez Monsieur Brumm-, mais une ventilation différente, du bon sens et de la rigueur, je crois que je viens de l'entendre il y a quelques secondes et nous voterons ce dossier. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Donc, Madame Lévy, j'attends avec impatience toutes les ventilations de crédit que vous ferez passer d'une ligne à l'autre. Evidemment les lignes que vous allez rajouter, mais celles que vous allez supprimer. C'est avec beaucoup de bonheur que j'attendrai votre liste.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/564 - Versement de 13 500 euros de subventions de soutien à plusieurs initiatives favorisant l'accès à une alimentation durable et de qualité en zone urbaine, et identifiée dans le cadre du programme européen URBACT - Approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne le versement de 13.500 € de subventions de soutien à plusieurs initiatives favorisant l'accès à une alimentation durable et de qualité en zone urbaine, et identifiée dans le cadre du programme européen URBACT.

L'objectif principal est ainsi de promouvoir et d'encourager l'accès à une alimentation durable pour tous, en prenant en compte les différentes étapes de la filière et les différents angles de la problématique de la production et de la consommation. En effet, l'enjeu est de permettre la production, en facilitant la vocation nourricière des jardins partagés grâce à la permaculture.

Deuxièmement, de distribuer en soutenant la structuration d'un réseau d'acteurs, grâce à l'émergence d'un PTCE.

Troisièmement, de consommer et d'accompagner tous les publics dans l'accès à l'alimentation durable. En effet, l'alimentation durable n'est pas qu'un concept, ni une énième déclinaison du développement durable, elle est une réalité et surtout sur notre territoire lyonnais, une tradition locale qui devrait être renouvelée et se tenir à la pointe de la modernité.

En effet, la modernité, c'est de permettre à chaque individu de se nourrir de manière équilibrée, saine et respectueuse de l'environnement. Non pas de manger plus, mais de manger mieux, en limitant les impacts financiers et environnementaux de notre alimentation.

Notre Ville a tous les atouts pour incarner cette modernité alimentaire et développer un nouvel art de la table. Et dans notre ville elle-même, il ne s'agit pas d'avoir une ou deux belles vitrines d'alimentation durable, dans tel ou tel quartier, il s'agit de poursuivre et d'approfondir le vrai travail de fond dans la restauration collective, sur nos marchés, avec des commerces de proximité de petite ou de grande taille, avec nos associations de secteur, pour toucher progressivement tous les ménages et les publics dans toute leur diversité et surtout les plus fragiles.

Il en va de leur santé et de leur pouvoir d'achat. Dans ce sens, je souhaite que se développe, sur notre territoire, un véritable Conseil Lyonnais de l'alimentation durable et il est vrai, Madame Lévy, concernant ce dossier, que nous soutenons avec le Grand Lyon, avec la région, une véritable filière de production, de distribution et de consommation avec des acteurs aujourd'hui, qui se mobilisent et sont coordonnés au niveau de notre territoire au niveau de l'agglomération. Avis favorable de la commission, mes chers Collègues, Monsieur le Maire.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je tenais, au travers de cette délibération, attirer votre attention sur la notation de circuits courts entre consommateurs et producteurs. Beaucoup d'entre nous partageons cette même conviction : afin de minimiser les rejets de CO2 dans l'atmosphère, nous devons inciter les rapprochements entre lieux de production et lieux de consommation. Du point de vue de l'alimentation, cette conviction s'est traduite par des politiques de territoire favorisant les AMAP ou le maintien d'une ceinture maraîchère autour de notre agglomération.

Le programme européen URBACT, dont sont issues les subventions que nous allons voter ici, est aussi un bon exemple de cette politique. Je me félicite donc, avec les élus Lyon Citoyenne et Solidaire, que la Ville de Lyon participe à ce réseau de 9 villes européennes. Je souligne que ce programme, promouvant une alimentation durable et Dounia nous le rappelait bien, prend en compte l'ensemble de la filière de circuits courts, de la production à la consommation.

Néanmoins, à l'heure où la question de la limitation des ressources dans le temps et des impacts des activités humaines sur la planète est une question urgente, je me pose la question de l'efficacité de ces politiques. Autrement dit, face à ce défi d'ampleur écologique, les seuls moyens financiers proposés ici, valorisant des initiatives certes intéressantes, sont-ils suffisants ? Pour ma part, je crois que les ambitions doivent être plus importantes, car il s'agit pour les élus Lyon citoyenne et solidaire, de rechercher un lien de solidarité entre une campagne ressource et les territoires urbains. Cet enjeu interroge notre projet de territoire métropolitain : quelles ressources pour les territoires urbains ? Doit-on considérer que la métropole n'est qu'un cœur urbain compétitif d'échelon européen ? Ou doit-on considérer une métropole comme un territoire d'équilibre, un bassin de vie ?

Si les élus Lyon Citoyenne et Solidaire souhaite une politique de développement territorial promouvant une mise en réseau des lieux de production ruraux et des lieux de consommations urbains, voici comment celle-ci pourrait se décliner :

- D'une part, le soutien à la mise en œuvre d'une agriculture raisonnée à l'échelle du bassin de production métropolitain. A Lyon, des ressources agricoles de qualité existent en dehors des limites de la future métropole. Les territoires du PNR du Pilat, ou du PNR des Dombes en création, ou des Monts du Lyonnais sont autant de lieux de campagne ressource. Nous pourrions imaginer une coopération avec ces territoires. Une structure existe déjà : la Région Urbaine de Lyon (la RUL). Et c'est bien à cette échelle là, au moins, qu'il faut considérer la création de circuits courts.

- Et d'autre part, la création de lieux de consommation à coûts maîtrisés. Des exemples mettant en valeur des producteurs locaux existent, comme la Super Halle d'Oullins. Et c'est avec cette même ambition que les élus du 1^{er} arrondissement souhaitent la réouverture de la Halle de la Martinière. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vais vous dire que je suis d'accord avec une grande partie de votre intervention. C'est même le sens de notre action. C'est-à-dire qu'on pense qu'autour de la métropole, peuvent se développer les territoires et notamment les espaces agricoles.

Aujourd'hui, on voit bien que dans les dynamiques urbaines, dans l'évolution de la société, il y a une volonté d'être plutôt sur des produits agricoles locaux et donc l'une des actions, l'une des compétences de la métropole, nouvelle d'ailleurs, va être avec ce qu'avait dans le temps le Conseil général, la dynamisation de l'agriculture périurbaine.

Après, vous faites un rétrécissement, j'aurais dit, une focalisation rapide pour passer de la macro économique, l'aménagement de notre territoire avec ce que vous souhaitez. Pour que ce que vous souhaitez ait lieu, il faut qu'il y ait une validité économique. Parce que, nous ne pensons pas que l'on puisse porter, surtout dans la situation que j'évoquais tout à l'heure, des activités à coup de subventions et à un moment donné elles finiront par s'affaïsser.

Donc, il faut qu'il y ait un projet viable. Si ce projet est viable, à ce moment là, effectivement, on le supportera. C'est vrai pour ce projet particulier comme pour beaucoup d'autres. Et il y en a beaucoup qui se développent dans l'agglomération.

Aujourd'hui, sur la Ville de Lyon les AMAP se développent de plus en plus. Il ne faut pas que chaque fois, la collectivité subventionne 80 % des AMAP parce qu'on n'y arriverait pas. Il faut qu'on crée une capacité économique à pouvoir développer cette agriculture périurbaine.

Mais sur le fond de votre intervention, je ne suis pas en désaccord.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre)

2014/534 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2014 : attribution de subventions d'un montant total de 98 630 euros –Illuminations- et 13 365 euros –animations- aux associations de commerçants - Approbation de conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport illustre notre politique de soutien auprès des associations de commerçants dans le cadre des illuminations de fin d'année et des animations, pendant ces fêtes et réparties sur la plupart de nos quartiers.

Je rappelle que du 21 novembre 2014 au 2 janvier 2015, les associations de commerçants sont nombreuses à se mobiliser sur ces quartiers pour illuminer les rues et les places. Elles sont, de ce fait, accompagnées par la ville en imaginant des dispositifs lumineux qui permettent de créer une atmosphère joyeuse et propice à ces fêtes de fin d'année, puisque la ville accompagne à hauteur de 50 % du montant de l'animation dans la limite du budget, soit au maximum 20 000 euros.

Pour ce Conseil municipal d'octobre, l'appui pour les illuminations s'élève à 98 630 euros pour les 20 associations qui ont présenté leur dossier, soit environ 4 930 euros par association. Et pour les animations 13 365 euros pour les 10 associations qui portent ces projets.

Ce nombre de projets est en progression puisque les associations sont particulièrement volontaires pour proposer des dossiers d'animations et d'illuminations.

Par ailleurs, fait notable qu'il est important de souligner, l'enveloppe budgétaire allouée a diminué, non pas en raison de la diminution des projets, mais bien mieux, en raison de la mutualisation des coûts impulsée depuis près de deux ans auprès des entreprises d'électricité intervenant sur le territoire. Nous avons obtenu une baisse de près de 40 000 euros sur deux ans ce qui a permis de financer mieux et plus de projets.

Je tiens également à souligner qu'en cette période de conjoncture économique difficile, la Ville de Lyon entend poursuivre le soutien aux commerçants et aux associations de commerçants de notre ville, afin de conforter cette dynamique pour pouvoir dynamiser à la fois les quartiers et permettre effectivement aux commerces de travailler dans un contexte commercial de recul.

La commission a donné un avis favorable sur ce rapport.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération consacrée aux animations commerciales et aux illuminations de la fin d'année est habituelle.

Nous sommes, bien entendu, favorables aux illuminations et animations commerciales de la ville, à l'aide directe aux commerçants, par ailleurs tellement taxés par votre Gouvernement, qui développent des projets autour de Noël, pourquoi ne pas le citer. Je n'ai pas vu « Noël » dans le rapport, on peut parler de fin d'année, mais on peut parler aussi de fêtes de Noël, ce n'est pas un gros mot.

M. LE MAIRE : Mais on peut parler de Noël !

M. BOUDOT Christophe : Période de Noël qui est aussi un moment très important pour le chiffre d'affaire des commerçants.

La ville prend un air de fête dès le début du mois de novembre, certains oseraient peut-être dire pour la Saint Nicolas, même s'il est vrai qu'à Lyon, nous ne le fêtons pas beaucoup.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, on fêtera aussi la Saint-Nicolas ! On veut bien !

M. BOUDOT Christophe : J'en profiterai pour rappeler notre position concernant la fête dite des lumières qui est devenue depuis votre arrivée au pouvoir, Monsieur le Maire, une vitrine nationale et internationale du savoir faire des Lyonnais en matière d'illumination et d'animation visuelle.

Si nous ne pouvons qu'être admiratifs des prouesses scénographiques des artistes que vous engagez, je regrette toutefois que ces 4 ou 5 jours de fêtes lumineuses soient venus un peu étouffer notre traditionnelle fête du 8 décembre, fête de la tradition lyonnaise, pour que ceux-ci remercient la Vierge Marie et se souviennent. Là aussi, le devoir de mémoire doit être préservé.

Alors, je vous fais la proposition comme chaque année, je vous la referai, d'avancer la fête des lumières, vote fête dite des lumières de quelques jours, et de laisser le 8 décembre aux Lyonnais, pour que les familles, les personnes âgées et tous les Lyonnais puissent aussi eux-mêmes descendre dans la rue, monter ou non à Fourvière, suivre les illuminations du bord des fenêtres et puissent circuler convenablement, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui pour les familles.

Vous qui semblez chercher des économies, pourquoi continuez-vous Monsieur le Maire, à mettre en lumière des bâtiments administratifs sans saveur ? Alors qu'il serait préférable de concentrer les budgets sur le centre ville, les quais et Fourvière.

Les 130 000 euros d'argent public que vous dépensez pour illuminer par exemple le Conseil régional à Confluence est un véritable scandale, et ceci n'est qu'un exemple parmi tellement d'autres.

Je voterai cette délibération pour encourager le dynamisme commercial de notre ville, mais je suis vigilant sur la place que vous laisserez, à l'avenir, aux festivités et à l'esprit du 8 décembre, mais nous en reparlerons peut-être dans d'autres délibérations.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous ne voyons pas, nous, d'opposition entre le 8 décembre et la Fête des Lumières. Il n'y a pas un endroit où la Fête des Lumières est aujourd'hui exportée, soit à Moscou, Singapour, la Chine ou Dubaï, sans que nous rappelions l'origine de la fête. Car en effet c'est à partir de la tradition que l'on construit la modernité, l'avenir. Nous ne voyons pas d'opposition entre une culture lyonnaise, la spiritualité de la fête du 8 décembre et le fait qu'elle soit appropriée par tous.

La lumière, c'est quelque chose de symbolique dans beaucoup de religions et de philosophie. Nous pensons que c'est un élément de partage avec beaucoup de peuples à travers le monde et c'est la raison pour laquelle la Fête des Lumières connaît un tel retentissement.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/563 - Villages d'entreprises de Lyon - Concession SERL - Compte rendu annuel aux collectivités pour l'année 2013 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport qui a également reçu un avis favorable de la Commission, s'inscrit dans notre politique de soutien à l'économie de proximité et à la promotion de l'activité artisanale menées au sein de la Ville de Lyon.

Depuis 1996, notre ville s'est engagée dans un programme de développement de parcs d'activités urbains, dits « villages d'entreprises ». Ils sont implantés dans le 2^e arrondissement à Perrache, dans le 8^e arrondissement à Mermoz et à Michelet et dans le 9^e arrondissement à Balmont.

Ces villages, dont le montage de l'opération a impliqué un portage financier par le Grand Lyon, une concession à la SERL en qualité d'opératrice et de bailleur des locaux, ces villages donc permettent de maintenir une cinquantaine d'entreprises PME, PMI et activités artisanales œuvrant dans des secteurs très divers.

Ce sont en partie de jeunes entreprises en création, avec de petites activités traditionnelles : serrurerie, plomberie, diagnostic en bâtiments, électricité, menuiserie. Cette opération, aujourd'hui, fait consensus parce qu'elle permet de privilégier l'équilibre et la mixité économique et sociale au sein des quartiers de la ville, en permettant de maintenir un tissu urbain des activités de type artisan ou de service, donc une contribution à la mixité habitat-emploi et également de permettre à des entreprises de franchir des étapes de développement auxquelles elles n'auraient pas forcément accès.

C'est quand même un investissement important pour notre ville, puisque l'investissement global sur ces villages d'entreprises est de 5,5 M€ pour une superficie offerte de locaux de 8 400 m² pour 70 lots. C'est donc un résultat global plutôt satisfaisant sur l'ensemble de la période, puisque dans le 2^e arrondissement le taux d'occupation est de 100 %, de 100 % également dans le 9^e. Sur le 8^e, trois locaux sont inoccupés à Michelet et d'autres sont également inoccupés suite à un incendie qui a dégradé 3 locaux.

Au total, nous avons un taux d'occupation de 88 %, qui est relativement stable, même s'il est en léger recul du fait de la disparition des entreprises dans un contexte économique difficile et surtout en raison de l'incendie dans le 8^e arrondissement.

Avant d'envisager toute nouvelle création de villages d'entreprises, il convient bien évidemment de veiller au remplissage de ces villages et de permettre un taux d'occupation de 100 % pour le 8^e arrondissement. Il faut permettre un réel diagnostic sur la nécessité de poursuivre ces villages d'entreprises s'agissant de leur nouvelle création, tout en consolidant ceux qui sont présents actuellement, car il y a une vraie demande d'entreprises, une vraie demande d'implantation dans ces villages qui permet souvent à de petites entreprises artisanales de se maintenir.

C'est une volonté de la ville de garder ces artisans au sein de la ville et de ne pas les pousser en périphérie et ce travail est réalisé de manière relativement satisfaisante en partenariat avec l'ensemble des partenaires et les chambres consulaires.

M. BERAT Pierre : Merci Monsieur le Maire. En fait, je vais retirer mon temps de parole et je vous rassure, cela n'a rien à voir avec l'attitude indigne de M. Sécheresse au début de cette séance. Je tiens simplement à lui dire que j'aurai l'occasion de répondre ultérieurement à sa morgue insultante.

Je voudrais tout de même dire, Monsieur le Maire, que sur un rapport concernant la délinquance, laisser un adjoint insulter et s'en prendre de la sorte un élu, je ne crois pas que ce soit le meilleur signal sur ce type de politique.

J'aurais eu plaisir à échanger avec Mme Bouzerda, car je pense que l'échange aurait été plus républicain, mais nous retirons notre temps de parole sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/571 - Prolongation FISAC La Duchère (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, depuis 2010 la Ville de Lyon s'est engagée dans la réalisation d'un FISAC sur le Plateau, périmètre Sauvegarde-Balmont, dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain.

L'objectif est de favoriser le transfert des commerçants dans ces nouveaux locaux, de renforcer l'équipement commercial avec les nouveaux commerces, de créer une nouvelle dynamique et de relocaliser le marché dans le cadre du grand projet de ville, en l'occurrence le marché situé sur la place Abbé Pierre.

Le linéaire commercial livré entre 2009 et 2013, représente 6 800 m² de surface commerciale, comprenant une vingtaine de locaux commerciaux. L'amélioration de cette diversité commerciale et les conditions de fonctionnement des commerces constituent un enjeu fort sur ce plan économique.

Ces deux dernières années, nous avons pu accueillir 10 nouveaux commerces de proximité qui permettent d'améliorer l'attractivité de cet espace de vie toujours plus ouvert sur un véritable cœur de quartier, répondant aux attentes des consommateurs et permettant d'animer cet espace de vie.

C'est pourquoi, afin de poursuivre notre soutien en matière d'aide financière à l'installation des commerces, et de finaliser les actions entreprises, notamment dans le cadre de la commercialisation des cinq cellules restantes, et également de soutenir l'association des commerçants créée récemment en février 2014, la Ville de Lyon souhaite prolonger cette opération urbaine.

Suite à notre demande, nous avons donc obtenu la prolongation de 12 mois de cette opération dans le cadre de l'échéance reportée au 15 septembre 2015. Cette décision a été particulièrement bien accueillie par l'ensemble des partenaires et des acteurs locaux, et notamment des acteurs locaux commerciaux et aujourd'hui, nous avons déjà une re-commercialisation de certains des 5 locaux restants, donc l'opération est particulièrement positive.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme MADELEINE Christelle : Nos lieux de consommation, comme vous le savez, se diversifient. L'offre est grandissante mais ne favorise pas l'échange et la proximité et encore moins la convivialité. J'optimise, je rentabilise en un clic mon achat dans un lieu privé, privé de collectivité. Pas le temps, pas d'argent, tout va trop vite, alors le clic devient pratique.

Face à ce constat, je ne peux rester insensible à l'isolement de nos concitoyens consommateurs mais aussi acteurs, acteurs de la cité et porteurs de la réalité.

Cette réalité, quelle est-elle ? Appauvrissement de la vie de quartier, perte de lieux de rencontre, d'échange, de dialogue. Perte de repères dans la cité où nous sommes tous désormais nichés dans nos foyers.

Remettre dans nos quartiers des commerces de proximité, c'est rendre la vie de nos concitoyens plus facile : inutile de prendre la voiture, de payer des frais de livraison, tout est là, en bas de chez soi. Les commerces de proximité sont des catalyseurs du lien social. Ils apportent de la convivialité, des services et de l'animation dans nos quartiers.

Ils touchent toutes les tranches d'âge et sont facilement accessibles aux personnes à faible mobilité. Ils constituent une alternative à d'autres modes de consommation.

Dans les quartiers en politique de la ville, le FISAC est un outil pour dynamiser et diversifier l'offre commerciale. C'est un enjeu majeur du renouvellement urbain du quartier. Redonner vie à notre quartier de la Duchère ne se résume pas à y ajouter du béton. Osons y mettre des relations, des relations humaines basées sur une offre de service adaptée, conviviale et sécurisée.

Nous devons agir sur les déplacements, sur le tissu commercial et plus généralement sur le vivre-ensemble. Et les commerçants sont des acteurs incontournables et indispensables dans la vie de nos quartiers, pour certains, ouvrir ou fermer leur rideau dans la peur, n'est pas acceptable.

Le FISAC n'est donc pas un remède miracle car le commerce est une alchimie difficile où les équilibres sont fragiles et toujours susceptibles d'être remis en cause.

Alors, pour faciliter leur action, nous devons, nous politiques responsables, être force de propositions pour interagir à la fois sur le stationnement, la fluidité de la circulation, l'éclairage, la propreté et bien entendu la sécurité.

Nous devons accentuer notre soutien et nos actions à des quartiers du 9^e arrondissement excentrés du centre-ville comme la Duchère mais aussi Vaise.

Le quartier a déjà bénéficié d'un FISAC. Il s'est modernisé, la population a augmenté, des entreprises se sont installées.

Mais rien n'est acquis. On voit aujourd'hui des boutiques fermées dans la grande rue de Vaise, une dizaine à ce jour et je le déplore car les habitants méritent, au même titre que d'autres quartiers, d'avoir la vie

belle en bas de chez eux. Nous devons donc agir et réagir au plus vite pour redynamiser cet axe en attirant de nouvelles enseignes porteuses d'énergies nouvelles et adaptées aux besoins de la population.

L'avenir de nos quartiers passera par le commerce, commerces tenus par des personnes sachant se mettre au service de cette population dont l'évolution sociodémographique montre un certain vieillissement et une hausse du nombre de personnes isolées. Ils sont aussi au service de tous les citoyens, attentifs à l'achat de qualité à coût modéré.

Un commerce actif, diversifié est un enjeu pour la vie de nos quartiers. Nous devons en prendre soin, être à l'écoute et s'appuyer sur les associations de commerçants.

Mon cerveau n'est pas encombré, j'attends donc une réponse utile. Merci.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Sénateur Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, n'ayant pas d'informations sur la manière dont la Ville, la Métropole, la Région et l'Etat accompagneront les Pentes de la Croix-Rousse à l'occasion de leur sortie de la géographie prioritaire, les élus du 1^{er} arrondissement ont voté à la majorité (moins une abstention) un vœu lors de la séance publique du 7 octobre dernier. Monsieur le Maire, vous avez refusé l'inscription du vœu des élus du 1^{er} arrondissement à l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Convaincue que le devenir de la politique de la ville de Lyon mérite une réelle attention politique et estimant que les acteurs associatifs sont en droit de recevoir des informations claires et fournies sur le devenir de dispositifs dont dépendent une partie de leurs actions, j'avais également demandé, au nom du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, la tenue d'une Commission générale municipale. Monsieur le Maire de Lyon, vous ne l'avez pas jugé utile.

Considérez-vous donc que la politique de la ville ait si peu d'importance pour l'évacuer ainsi du débat public ?

Il convient d'aborder sérieusement, pleinement et publiquement le devenir de dispositifs qui dépendent de la politique de la ville, tels que les aides à la réhabilitation des rez-de-chaussée (le FISAC dont nous parlons dans cette délibération), les réseaux de réussite scolaire, le soutien à la parentalité, les actions de prévention de la délinquance, la gestion urbaine de proximité et j'en passe.

Cela ne peut se faire, malgré toute la bonne volonté de M. Le Faou que je remercie d'avance, autour d'une délibération et par une réponse univoque de 5 minutes à peine, chronomètre en main !

Ma question est donc la suivante : quand et sous quelle forme aurons-nous un vrai débat entre élus lyonnais sur le devenir de la politique de la ville à Lyon ? Comment vont être accompagnés les acteurs associatifs dans les quartiers qui sortent de la politique de la ville ? Quelle sera la mobilisation du droit commun pour les quartiers dits « en veille » ?

Et je vais plus loin : quand aurons-nous non seulement ce débat mais aussi des réunions de travail entre élus, services techniques et partenaires associatifs ? Ces réunions de travail, nous devrions déjà les avoir eues.

Monsieur le Maire, est-il normal que les élus de la Ville de Lyon qui sont en responsabilité dans des arrondissements soient tenus à l'écart de toute discussion sur ces sujets aussi importants pour leur territoire ?

Pour conclure (et je n'attends pas une réponse en 5 minutes mais un vrai débat), je vous demande, une nouvelle fois, de considérer que l'intérêt des Lyonnaises et des Lyonnais, où qu'ils habitent dans notre ville, prévaut sur quelque considération politicienne.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Monsieur Le Faou, vous avez au moins 10 minutes, un quart d'heure ?

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Tout à fait, Monsieur le Maire. Mais peut-être pas 10 minutes, un quart d'heure. Un peu moins. On aura encore l'occasion d'en parler d'ici la fin de cette année. Donc on ne va peut-être pas en faire un sujet à épisodes du Conseil municipal, mais rappeler quand même un certain nombre d'éléments.

La loi de programmation pour la ville promulguée le 21 février 2014, à l'issue d'une vaste consultation nationale, modifie profondément l'intervention publique sur les territoires en difficulté à l'horizon

2015. Depuis la fin du premier semestre de cette année, la réforme de la politique de la ville est définitivement engagée.

Un certain nombre de dispositions législatives agissent aujourd'hui sur plusieurs leviers :

- Un resserrement de la géographie prioritaire à partir d'un critère unique basé sur la concentration des bas revenus (60 % du revenu médian de référence au plan national avec une pondération au niveau local, soit pour Lyon 11 900 € de revenu fiscal par unité de consommation) et j'y reviendrai plus tard.

- Le principe d'une intervention citoyenne plus marquée et une co-construction de la politique de la ville avec les habitants.

- Un cadre national contractuel unique dont les grands principes reposent :

- Sur un renforcement du pilotage à l'échelle de l'intercommunalité en collaboration étroite avec les communes qui sont les territoires de mise en œuvre. Le Grand Lyon, et donc demain la Métropole, sera le pilote de la définition de cette politique de la ville tout en maintenant un lien fort avec la Ville de Lyon pour la mise en œuvre de ces actions.

- Sur un contrat unique regroupant dans un seul et même document les dimensions urbaines sociales et économiques.

- Sur une mobilisation prioritaire des moyens de droit commun avec notamment les conventions triennales d'objectifs formalisées avec différents ministères et une articulation avec les dispositifs contractuels déjà existants (Contrat de Plan Etat-Région et certains fonds européens).

- Comme ligne d'action, notamment pour les quartiers qui sortiront de la géographie prioritaire et deviendront des quartiers de veille, le maintien d'un soutien à la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations, la réussite scolaire, comme étant des axes de travail transversaux et structurants de ces nouveaux contrats de ville.

- Enfin et j'en ai parlé tout à l'heure lorsque nous avons évoqué le cas de Mermoz, un nouveau programme national de renouvellement urbain qui sera présenté à la fin de cette année avec un Conseil d'administration qui doit valider à la fin du mois les 150 premiers quartiers retenus en priorité nationale.

Ces grandes orientations ont été rappelées par l'Etat aux collectivités locales en avril dernier, en précisant les priorités que j'ai pu citer précédemment.

Concernant la nouvelle géographie prioritaire, le 17 juin dernier, l'Etat a publié la carte nationale des 1 300 territoires « cibles » qui se substitueront aux 750 Zones Urbaines Sensibles et 2 350 Contrats Urbains de Cohésion Sociale actuels, qui existent jusqu'à la fin de l'année et prendront fin dès le 1^{er} janvier 2015.

La méthodologie retenue par l'Etat, on peut le regretter mais c'est comme ça, repose aujourd'hui sur un indicateur unique, la concentration de population à bas revenus, en l'occurrence 1 000 habitants sur une maille territoriale de 200 m par 200 m. Dans ces périmètres, la moitié de la population doit percevoir moins de 60 % du revenu fiscal médian. Pour Lyon, ce seuil correspond à un revenu fiscal annuel par unité de consommation de 11 900 euros.

Ces territoires prioritaires bénéficieront des dispositions actuelles des Zones Urbaines Sensibles, à savoir les exonérations diverses et la mobilisation des crédits spécifiques actuellement gérés par l'ACSE.

Les territoires sortants seront considérés comme des territoires dits en « veille active », bénéficiant essentiellement des politiques de droit commun, de l'Etat et des collectivités, voire de certains dispositifs spécifiques de la politique de la ville et uniquement orientés en direction des programmes de réussite éducative et des adultes-relais, selon les orientations ministérielles qui ont été données mais qui pour l'instant, ne sont pas financées. Ce point est important.

A ce jour, nous ne connaissons pas les financements accordés par l'Etat au titre du droit commun sur ces territoires, nous sommes donc en attente du cadrage de l'Etat en la matière (probablement pour la fin de cette année ou le début de l'année prochaine). Donc je ne peux pas commencer à travailler sur une programmation financière que je ne connais pas. Commencer à distribuer de l'argent dont on ne dispose pas n'est pas une bonne méthode de gestion. Nous serons dans une bonne méthode de gestion, nous pourrons

discuter des programmations, à partir du moment où nous connaissons exactement les montants qui nous seront alloués par l'Etat.

Pour l'heure, concernant la géographie prioritaire, nous avons vérifié la cartographie de l'Etat et nous avons mené des discussions en lien avec le Grand Lyon et la Préfecture, ceci afin de définir précisément les contours et périmètres des futurs territoires prioritaires. Et nous avons aussi constaté au regard du critère unique du revenu que deux quartiers méritaient de rester en géographie prioritaire, pour la simple et bonne raison que le Vergoin avait été oublié parce qu'il se situe en dessous des 11 900 € et que Moncey dépasse seulement d'une centaine d'euros le critère du revenu. Sur un périmètre très réduit mais il est à proximité de ce critère des 11 900 €.

Pour ce qui concerne le 1^{er} arrondissement, et je suis désolé de vous donner cette information, quitte à vous décevoir Madame la Maire, nous ne menons pas une politique à l'aune du chauvinisme d'arrondissement, mais de la réalité des indicateurs avec lesquels nous devons mener et définir notre politique. Or, au regret de vous décevoir, je ne peux que constater que les pentes de la Croix-Rousse sont bien au-delà des 11.900 € avec le quartier situé au plus bas à 17.781 € pour aller jusqu'à 22.338 €. Vous voyez que nous sommes bien au-delà des 11.900 € et vous pouvez le constater Madame la Maire, que la demande éventuelle du maintien des pentes en géographie prioritaire est irrecevable ce jour au regard du critère énoncé par l'Etat. Je pense même que si les anciens critères avaient été maintenus, les pentes seraient aussi probablement sorties de la géographie prioritaire, tant certaines modifications sociologiques sont importantes sur ce territoire.

L'évolution des ressources fiscales est en tout cas un critère intangible montrant une évolution vers le haut du quartier et qui montre aussi le fruit de la politique menée par la Ville et le Grand Lyon de façon continue sur ce secteur. Je pense notamment à une reconquête du bas des pentes en matière commerciale, à une action sur la mixité sociale, sur la production de logement social, sur la résorption des poches d'habitat indigne, les opérations d'amélioration de l'habitat, tout ceci au fil de l'eau et du temps qui marque une évolution de ce secteur. Vous pouvez le regretter mais c'est une réalité qu'il vous faut intégrer.

Le sens de notre action est la transformation progressive des quartiers où se concentrent les difficultés. Cette action porte ses fruits, elle est aujourd'hui visible et tangible sur certains secteurs de la Ville. Certaines difficultés subsistent et c'est pourquoi nous concentrerons en priorité nos actions sur ces secteurs. Cette phase de travail doit être terminée d'ici le mois de novembre et nous connaissons donc la liste définitive des quartiers retenus par l'Etat en matière de géographie prioritaire avec leurs périmètres attendants.

A l'issue de ce travail, l'Etat publiera un décret avec la liste définitive des quartiers et les contours réglementaires. De même, nous identifierons donc les quartiers qui devront être inscrits en veille active, ce qui sera probablement le cas des pentes de la Croix-Rousse, n'ayez crainte sur ce point. A cet égard, nous manquons encore de visibilité quant à la portée des engagements d'éventuels crédits spécifiques pour la programmation financière 2015.

Pour ce qui concerne la programmation 2015 et puisque vous vous êtes attachée à ce sujet, je tiens à vous indiquer que les appels à projets interviendront le mois prochain afin que nous puissions lister les actions qui pourront être lancées sur l'année prochaine, et financées en fonction des financements et des crédits dont nous ne pouvons bénéficier.

Sous mon égide et celle de mon collègue Ali Kismoune, nous allons mettre en place un cadre de travail commun entre l'ensemble des délégations concernées pour valider les priorités territoriales dans un cadre budgétaire très resserré et à l'issue de ce travail, je rencontrerai les mairies d'arrondissement concernées pour partager ce travail et valider les actions prioritaires en fonction des budgets qui nous seront alloués.

Enfin, concernant l'élaboration du futur Contrat de ville, les services sont déjà à l'ouvrage pour en arrêter les grandes lignes. La signature de ce nouveau Contrat de ville devrait intervenir au cours du premier semestre 2015. Comme vous pouvez le voir, Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, au sein de notre collectivité notre ambition a toujours été de poursuivre une politique de développement global à l'échelle de tous les territoires, mais qui tient compte des réalités sociologiques de chaque territoire.

Dans ce contexte économique aussi difficile qui provoque de fortes contraintes sur les finances publiques, nous devons aussi nous saisir des perspectives de cette réforme pour nous réinterroger sur nos pratiques et ré-impulser notre action publique. C'est ce que nous faisons, sans rentrer dans quelque

chauvinisme lié à l'existence ou non de tel ou tel territoire dans la géographie prioritaire, mais en fonction des réalités économiques et sociologiques de chaque territoire et enfin, de nos capacités d'intervention budgétaire.

Par un portage politique réaffirmé, nous devons répondre aux enjeux de cette nouvelle politique de la ville. Au regard des besoins des territoires, au regard d'un diagnostic partagé avec les partenaires et les élus d'arrondissement, nous élaborerons ce plan d'actions qui sera évaluable et qui, surtout, hiérarchisera les priorités d'intervention en favorisant la mobilisation du droit commun pour les quartiers sortants de la géographie prioritaire.

Donc, l'exercice est difficile, il mérite de l'ordre et de la méthode, mais je pense que nous en aurons tous au sein de ce conseil pour faire en sorte que nous puissions réussir cette tâche, et surtout de léser le moins possible les structures qui apportent un réel support à la population et dans l'intérêt de chaque territoire, au nom de l'intérêt général et non de la préservation d'intérêts particuliers.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie : Je souhaite le débat sur la politique de la Ville et je vous remercie de nous donner l'occasion de l'avoir, et j'invite mes collègues à l'avoir également. Tout d'abord je voudrais rassurer M. Le Faou : ni regret me concernant, encore moins de crainte, et pour ce qui est du chauvinisme c'est justement parce que je ne fais pas preuve de chauvinisme que je veux un débat large en commission générale, et pas dans un bureau du 1^{er} arrondissement, avec l'ensemble des conseillers, car je pense comme vous que la politique de la ville est une question d'intérêt général pour la ville et pour la métropole..

D'autre part, j'apprends d'après la cartographie que vous nous présentez comme établie depuis le mois de juin dernier, qu'effectivement les pentes de la Croix-Rousse ne répondraient plus aux critères de la politique, tels que définis par l'Etat. Mais pourquoi ne l'avez-vous pas présentée plus tôt ? Pourquoi ne pourrions-nous pas avoir en commission générale, et c'est ce que je demandais, cette fameuse cartographie avec les revenus ? Présentez-nous cette cartographie publiquement avec, ilot par ilot, les niveaux de revenus : je ne demande que cela, et je constate que nous ne l'avons pas eue.

Enfin, vous nous indiquez, et tant mieux, que le 1^{er} arrondissement, fera partie des «quartiers de veille». Là aussi je demande à pouvoir travailler avec les autres maires en amont avec vous, c'est-à-dire pas à l'issue de votre travail comme vous venez de nous le dire, mais bien en amont, que nous regardions ensemble ce sujet.

Et pour finir, la vraie question politique qui se pose : est-ce que la métropole, oui ou non, prendra toute sa part, y compris financière, et toute sa compétence dans la future politique de la ville ? C'est bien çà la question autour de laquelle nous tournons.

M. LE MAIRE : Ce qu'a expliqué M. Le Faou, c'est qu'évidemment le classement ou non en politique de la ville ne se faisait pas à la tête du client mais tenait compte d'un certain nombre de critères spécifiques décidés par l'Etat. Alors on peut penser ce qu'on veut de ce critère-là. Personnellement, pour tout vous dire Madame Perrin-Gilbert, lorsque ces critères avaient été décidés par un autre ministre de la ville -celui de maintenant ne fait que reprendre- je lui avais dit que j'étais plutôt contre. Vous voyez, je suis bonne pâte, j'applique, y compris les choses qui effectivement ne me conviennent pas exactement et je ne dis pas que c'est politicien, je dis qu'il y a des contraintes et qu'il faut en tenir compte.

Mme CHEVALLIER Françoise : Je vous remercie de me donner la parole, je voulais juste appuyer -c'est ce que nous allons faire par un courrier- la demande d'une commission générale sur la question de la politique de la ville parce que cela nous semble important de pouvoir échanger entre nous, avec une information telle qu'elle nous a été donnée maintenant mais qui nous soit donnée au préalable, qu'il puisse y avoir un échange dans ce Conseil municipal. Les changements sont quand même relativement importants aussi bien en terme de géographie prioritaire qu'au niveau de l'investissement dans ce domaine pour que nous puissions en étudier ensemble les conséquences. C'était pour vous dire qu'on soutenait cette demande et qu'on espère qu'elle sera entendue.

M. LE MAIRE : Nous venons d'avoir un assez long échange et M. Le Faou a été extrêmement précis, précision dont il fait preuve dans tous ses dossiers, ce dont je le remercie.

Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/528 - Attribution d'une subvention à l'Association «Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières» -GREF- Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2014/557 - Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Elèves de la Section Japonaise - APESJ- Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine
(Adopté.)

2014/532 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Association Rhône Développement Initiatives (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/548 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association MIETE, sise 92 rue des Charmettes à Lyon 6^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/535 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association Mon Marché, Mon Plaisir pour le programme 2014-2015 de valorisation du marché place Ambroise Courtois à Lyon 8^e (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

2014/538 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association Arts Pentés pour la réalisation d'un programme d'actions en 2014 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/584 - Désaffectation d'un espace relevant du domaine public scolaire - ex-Groupe Scolaire Antonin Laborde à Lyon 9^e (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ce dossier.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, nous parlerons plus en détail au prochain Conseil municipal des activités périscolaires avec le vote du projet éducatif territorial, mais aujourd'hui je voulais insister sur un point, celui de la surveillance et de la sécurité.

Il est impensable, inimaginable, de voir qu'un jeune enfant de 2 ans et 8 mois -je répète 2 ans et 8 mois, pour ceux qui n'auraient peut-être pas réalisé- puisse échapper à la surveillance des encadrants de l'école Germaine Tillion dans le quartier de la Confluence et errer tout seul jusqu'au centre commercial, comme cela s'est produit le vendredi 10 octobre.

Heureusement, cet épisode s'est bien terminé mais il a, à juste titre, créé beaucoup d'émoi chez les parents. Mettez-vous à leur place ! Ils doivent pouvoir confier leurs enfants en toute quiétude et ne pas en arriver à se demander s'ils vont les retrouver le soir.

Ce type d'incident ne doit pas se reproduire. Nous vous demandons donc de tout faire pour assurer la sécurité des activités périscolaires. Vigilance et rigueur ne sont pas nécessairement des gros mots. Je vous remercie.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport, effectivement, qui porte sur la désaffectation des anciens terrains à usage scolaire de l'école Antonin Laborde dans le 9^e arrondissement, montre que les bâtiments scolaires évoluent, au gré des aménagements et de la démographie. La vie des enfants et des enseignants dans les écoles évolue également, et notamment depuis la réforme des rythmées scolaires et je profite de ce dossier pour revenir quelques instants dessus.

Il y a un mois, vous nous expliquiez que le flottement des deux premiers vendredis était normal et que, passé cette période de mise en place, tout rentrerait dans l'ordre.

Bien sûr aujourd'hui, on ne peut plus continuer à jouer la scène d'hypnose en nous expliquant que tout va bien dans le meilleur des mondes, mais les faits démontrent qu'il faut maintenant arrêter de se bercer d'illusions et regarder les choses en face.

Surtout en matière de sécurité des enfants. Nous avons évité le pire à l'école Germaine Tillion il y a dix jours, avec ce petit garçon de deux ans et demi qui est sorti seul de l'école. Si fort heureusement cette échappée s'est finalement bien terminée pour ce petit garçon qui a pu retrouver sa maman, un tel évènement est tout bonnement inadmissible !

Qui en porte la responsabilité ? La MJC Confluence ? Le Maire ? Car c'est bien sous l'égide de la Ville que sont organisées les activités périscolaires ? Nous verrons bien, si la plainte déposée par la maman est poursuivie, ce que dira la justice.

Quoi qu'il en soit et au delà de ces considérations, cette situation ne peut pas se reproduire et dans aucune école de la ville. Ce n'est pas la première fois que nous est remonté le fait que dans certaines écoles, des parents n'ont pas trouvé leurs enfants en allant les chercher.

J'imagine donc que vous allez donner -à partir de maintenant si ce n'est pas le cas, que vous allez le faire-, des consignes très strictes sur ces questions de sécurité. Et nous souhaiterions ici que vous nous les précisiez.

La sécurité passe également par le respect des taux d'encadrement, pour éviter les épisodes dramatiques. Je vous ai demandé le nombre d'animateurs titulaires du BAFD dans chaque centre de loisirs sans hébergement, j'espère que cette question aura une réponse.

Cette question de la sécurité, comme celle de la qualité des activités proposées, sont essentielles si vous souhaitez que ce que nous jugeons comme une mauvaise réforme, ne soit pas un échec total, et qu'au moins elle permette d'apporter aux enfants un plus dans leur réussite. Tout ceci explique sans doute la stagnation des effectifs inscrits en périscolaire. Nous restons sur la base de 59 % d'enfants inscrits. Merci pour les chiffres que vous nous avez transmis, mais nous sommes encore dans un taux qui montre que les activités ne séduisent pas ou peu.

Enfin et pour conclure, je m'inquiète de l'augmentation à prévoir du tarif de ces activités périscolaires, puisque l'article 55 de la loi de finances pour 2015 -que vous allez sans doute voter au Sénat, Monsieur le Maire- prévoit la non pérennisation du fonds d'amorçage.

Une fois encore, ce sont les contribuables et les familles qui payeront ! Familles que, par ailleurs, comme Parlementaire, vous accablez fiscalement et financièrement : je passe sur la double baisse du quotient familial, l'abaissement du plafond de la défiscalisation pour emploi à domicile, la réforme du complément de mode de garde et maintenant la fin de l'universalité des allocations familiales.

Sur cette question des rythmes scolaires, vous l'avez compris, nous reviendrons régulièrement lors des Conseils municipaux. Il faudra d'ailleurs que la « Commission de suivi » annoncée il y a un mois et dont pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles, soit rapidement mise en place.

Je vous en remercie par avance.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Quelques éléments de réponse concernant l'incident dont vous parlez : une enquête préliminaire est en cours, ce qui est bien. Cela apportera clarté, sérénité à la famille, à l'Association, ainsi qu'à la Ville. Laissons cette enquête se faire !

Je remarque néanmoins qu'il s'agit là d'un incident sur 22.000 enfants et je souhaite relativiser quand même votre propos. Je montrais à l'instant à M. Quignon des mails de témoignages de directeurs d'écoles ou de parents d'élèves, où les vendredis après-midi se passent très bien, où les enfants sont heureux. Ils ont passé vendredi dernier, pour un certain nombre d'entre eux, des moments très joyeux de fin d'un cycle, avant des vacances scolaires. Donc, il ne faut pas trop généraliser.

Il est vrai que quelques incidents, parfois graves, se sont produits. Ils méritent réponse : nous y travaillons avec les associations, qui sont nos partenaires dans cette réforme des rythmes. Nous y travaillons pour anticiper les risques, pour travailler à tirer collectivement les leçons de ces événements et pour toujours améliorer le service rendu aux enfants.

C'est ce que nous faisons jour après jour et nous pourrions en parler si vous le voulez à chaque Conseil municipal. Nous le faisons avec tous les membres de la communauté éducative qui veulent que cette réforme réussisse pour le bien-être à l'école et la réussite des enfants.

Enfin dernier mot sur le comité de suivi : il sera mis en place par l'Education nationale et nous y participerons.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/524 - Attribution de subventions sur projets d'un montant global de 4 000 euros à des associations étudiantes (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/525 - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 6 000 euros à des organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'organisation de colloques internationaux et de manifestations culturelles et scientifiques en milieu universitaire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/579 - Approbation et autorisation de signer les avenants à deux conventions d'investissement avec la MJC Montchat, sise 53 rue Charles Richard à Lyon 3^e et la MJC Presqu'île Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

2014/545 - Attribution d'une subvention d'investissement à l'Association «Nicolas et Pimprenelle» dont le siège se situe 92 grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e, pour l'aménagement de la cuisine de la crèche (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2014/576 - Approbation et autorisation de signer un avenant à la convention d'investissement avec la Maison de l'enfance Lyon 3^e Est, relocalisée au 274, rue Paul Bert à Lyon 3^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2014/551 - Cession des actions de la SEML Lyon TV Câble (Direction de la Gestion)

M. LE MAIRE : Monsieur Brumm, dossier vedette !

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission et qui concerne la cession des actions de la SEML Lyon TV Câble.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, vous nous proposez enfin de résilier la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Ville de Lyon et Lyon TV Câble, et de céder les actions détenues par la Ville dans le capital de cette société.

En clair, vous voulez couper définitivement le cordon ombilical avec Cap Canal et vous débarrasser de cette chaîne, qui serait cédée à une société marocaine.

Enfin, vous venez de comprendre que la Ville n'a plus les moyens financiers pour supporter cette chaîne. Jusqu'à présent, vous avez fait preuve de beaucoup de naïveté en pensant le contraire. Et, pendant des années, vous avez soutenu Cap Canal, envers et contre tout.

Il a fallu le départ d'Yves Fournel pour que vous preniez enfin cette décision. Car la survie de Cap Canal était aussi liée à des accords politiques opaques au sein de votre ancienne Majorité.

Nous n'avons pas cessé de vous dire que la Ville n'avait pas vocation à soutenir une chaîne éducative. Ce n'est ni son rôle, ni sa compétence.

Nous n'avons pas cessé de dire qu'il était impossible d'assurer par des moyens publics la pérennité de Cap Canal. Votre délibération vient nous donner raison.

Elle dit, je cite : *« Pour permettre la pérennité de la chaîne en tant que chaîne thématique nationale, le développement de la capacité financière de la société est devenu indispensable, notamment en faisant appel à des recettes publicitaires et à de nouveaux partenaires financiers, faisant ainsi entrer la chaîne dans le champ concurrentiel »*. Vous voilà converti au libéralisme : c'est une bonne nouvelle ! C'est une évidence ! Pourtant, vous l'avez niée pendant des années.

Vous nous aviez dit que le passage au numérique, en 2010, avec une diffusion nationale, allait permettre de donner un élan à la chaîne ; tout comme la création de la SEM en 2012 était sensée la développer.

Mais jamais vous n'avez pu nous fournir des mesures d'audience fiables et précises, que nous avons pourtant maintes fois réclamées au fil des Conseils municipaux. C'est bien que ces audiences n'étaient pas bonnes.

Vous nous avez fait miroiter des partenariats et autres coopérations. Si certains se sont concrétisés (et encore avec beaucoup de précautions comme celui avec l'Ecole Normale Supérieure), la plupart n'ont

jamais abouti (je pense à celui avec le MGEN, le Conseil général du Nord, la Communauté urbaine de Rennes, les Editions Fleurus, la Région Rhône-Alpes, etc...). C'est bien là aussi la preuve que le modèle économique de Cap Canal n'inspirait pas confiance. Car, tout simplement, il n'était pas viable.

Toutes ces différentes tentatives de sauvetage n'y ont rien fait. Cap Canal n'a jamais réellement décollé, malgré « l'acharnement thérapeutique » dont vous avez fait preuve en la plaçant sous respiration artificielle... avec beaucoup d'argent public gaspillé -et nous insistons sur le terme « gaspillé »- puisque le montant total de la facture s'élève à 4 M€, rien que pour le dernier mandat.

Tout cet argent aurait pu être utilisé pour des actions bien plus utiles à la vie quotidienne des Lyonnais.

Pour nous, 4 M€, c'est :

- Plus de 150 places en crèches (coût d'investissement supporté directement par la Ville), places qui font aujourd'hui cruellement défaut à de nombreuses familles, dans la totalité des neuf arrondissements de Lyon. Il manque des places de crèches, on aurait pu en créer 150 de plus.

- 4 millions d'euros, c'est aussi le coût de la future bibliothèque de la friche RVI Lacassagne. 4 millions d'euros, c'est un quart du coût total de la réforme des rythmes scolaires -près de 16 millions d'euros en année pleine, dont 3 millions d'euros qui seront directement payés par les familles-.

Quel gaspillage, quel échec ! Reconnaissez-le enfin Monsieur le Maire !

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, enfin, vous mettez fin à l'aventure Cap Canal.

Ce n'est pas faute d'avoir demandé depuis 7 ans que cesse la gabegie que représentait le financement de cette chaîne éducative par la Ville de Lyon. J'avais arrêté en mai 2011 mon compteur Cap Canal à 2,5 millions d'euros de crédits consommés depuis mars 2008. Il faut ajouter à cette somme, pour les trois années qui ont suivi : une subvention annuelle de 360 000 euros, plus 51 000 euros annuels d'apports en nature, et encore l'équivalent de 50 000 euros annuels, pour la mise à disposition de personnel à la SEM Lyon TV Câble. Je vous laisse faire le calcul de la somme considérable engloutie pour cette chaîne que j'avais nommé votre «danseuse».

Et pour compléter le tableau, l'exercice 2013 de la SEM Lyon TV Câble s'est soldé par une perte d'exploitation de 106 000 euros. Je précise que cette structure n'a jamais connu un résultat équilibré, pas même un résultat positif.

Aujourd'hui, la cession des actions de la SEM rapporte 30 000 euros à la ville augmentée de 1 000 euros d'actifs cédés au repreneur. On ne peut pas dire que c'est une bonne affaire. Mais c'est la seule option possible et c'est même une chance à ne pas laisser passer, d'après les propos de M. Brumm.

A l'origine, l'objectif du fondateur de Cap Canal était d'offrir aux enseignants des écoles de Lyon, un outil de travail dans leur prise en charge au quotidien des écoliers lyonnais. Nous étions alors avant la révolution numérique.

Mais les orientations successives prises par la chaîne l'ont éloignée de sa mission fondamentale. C'est pourquoi nous avons mené au printemps 2009 une enquête d'utilisation de la chaîne qui avait révélé que 80 % des enseignants ne l'utilisaient plus et que certains même ne la connaissaient pas.

Entre 2009 et 2012 elle est devenue une chaîne pédagogique sous la houlette de Philippe Meirieu, plus préoccupé de diffusion de théories éducatives que d'aide concrète à destination des écoliers lyonnais.

Depuis 2012, sa gestion a été confiée à la SEM Lyon TV Câble et un certain nombre de tentatives d'associer différents partenaires à sa gestion ont échoué les unes après les autres, la plus notable étant le refus du Conseil d'administration de l'ENS de rentrer au capital de la SEM.

Depuis, l'équilibre financier n'est pas plus assuré qu'avant. Il y a eu deux licenciements économiques. Puis, pour couronner le tout, la marque Cap Canal a été attaquée par le groupe Cap Canal Plus et ne pourra plus être utilisée.

Dans cette affaire, il y a eu beaucoup de temps perdu et par conséquent, beaucoup d'argent et, ce que nous déplorons particulièrement, un manque de courage politique de votre part qui a été de refuser de voir la réalité et de mettre fin plus tôt à cette aventure.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Ainsi s'achève la belle aventure de Cap Canal qui a permis quand même à beaucoup d'élèves de voir des émissions de grande qualité et je m'en félicite.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/590 - Dotations aux arrondissements pour 2015 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport a trait aux dotations aux arrondissements pour 2015 et il a reçu également un avis favorable de la commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je voulais profiter de cette délibération, Monsieur le Maire, pour remettre sur le tapis, l'avenir des arrondissements dans le cadre de la métropole. La réponse technocratique de Guy Corazzol, au dernier Conseil municipal, nous a laissé sur notre fin.

M. LE MAIRE : On a dit qu'on ne faisait pas d'attaque personnelle.

M. BROLIQUIER Denis : Ah non, technocrate, ce n'est pas une insulte.

(Brouhaha.)

Il nous a fait une réponse dont nous n'avons pas compris le premier mot puisque nous sommes des élus locaux, des élus concrets.

La métropole est une évolution majeure que nous soutenons pleinement, comme vous le savez. Elle peut être porteuse de renouveau de l'action publique et politique, à une seule condition, c'est celle de donner du souffle à cette évolution. Il faut en faire une révolution institutionnelle et politique. Comment ?

Avec des politiques territoriales profondément novatrices dans les domaines de la culture, du logement et de l'urbanisme, des déplacements, de l'action sociale. Fabienne Lévy a parlé tout à l'heure, d'économie sociale et solidaire dans le projet métropolitain, c'est une des pistes. Mais aussi avec une ambition citoyenne forte et une gouvernance démocratique profondément renouvelée qui donne toute sa place à la proximité. Et qui dit proximité à Lyon, dit mairie d'arrondissement. Elles sont au plus près des citoyens, un cadre essentiel de notre démocratie.

Alors, donner plus d'autonomie, plus de moyens financiers aux arrondissements, c'est répondre à une attente forte des Lyonnais qui ne comprennent pas que des décisions le concernant directement, au quotidien, ne soient pas arbitrées au niveau des arrondissements. C'est améliorer le service aux Lyonnais par une gestion plus efficace, plus réactive. C'est dépasser le centralisme, qui est souvent source de lenteur. C'est mettre, en clair, plus de pragmatisme dans l'action publique.

Donner plus d'autonomie, plus de moyens aux arrondissements, c'est renforcer la démocratie de proximité. C'est stimuler la participation citoyenne. C'est oxygéner la vie démocratique qu'il faut absolument rendre plus fluide, plus proche, plus directe, plus concrète aussi.

La métropole ne doit pas seulement être un assemblage institutionnel complexe, mais elle peut faire évoluer en profondeur le paysage démocratique lyonnais.

C'est un débat essentiel et nous avons, nous, l'impression que vous cherchez à l'esquiver, en voulant continuer à réduire les mairies d'arrondissement à la portion congrue. Ouvrez ce débat, Monsieur le Maire, enfin avant qu'il ne s'impose à vous !

Tout ne peut être géré depuis la Part Dieu ! Vos collègues Maire de Paris, Maire de Marseille aussi, ont bien compris cet enjeu en déconcentrant dès maintenant des budgets et des domaines d'intervention

significatifs aux arrondissements. A Lyon, vous préférez tout centraliser jusqu'à la gestion des salles associatives.

La métropole doit se construire autour d'un débat démocratique et dans la proximité. C'est un discours que nous avons tenu depuis longtemps dans le précédent mandat et à plusieurs reprises Christophe Geourjon en a parlé. Et même le découpage électoral que vous avez proposé va à contresens de ces impératifs. Il fait primer les considérations électoralistes sur la démocratie et sur l'intérêt général.

Moins de technocratie, moins d'électoralisme, plus de démocratie de proximité. C'est le souhait des élus UDI de la Ville de Lyon. Je vous remercie de votre attention.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, à l'occasion de cette délibération, la question qui se pose est celle de la place des arrondissements dans la future métropole. Vont-elles être un maillon efficace de la proximité ou tout simplement disparaître ?

La Cour des Comptes a publié la semaine dernière un rapport qui illustre à nouveau ce que nous vous disons depuis plusieurs années.

Les communes comme les communautés de communes n'arrivent pas à entamer une vraie politique de réduction des dépenses publiques indispensables au rétablissement de nos comptes. Leurs effectifs comme leurs dépenses continuent d'augmenter en parallèle sans véritables économies de mutualisation. Pire, la baisse des dotations de l'Etat censée contraindre à une plus grande maîtrise des dépenses locales n'a pas eu l'impact désiré par le Gouvernement car les communes compensent cette baisse par des ressources fiscales qui augmentent régulièrement, nous l'avons aussi évoqué ici, et en dernier recours par l'endettement pour financer l'investissement.

Dans ce contexte, l'attribution de la dotation aux arrondissements que vous nous soumettez aujourd'hui, amène plusieurs remarques.

Je rappelle pour mémoire et pour resituer le débat, que le 5^e arrondissement, par exemple avec 47 000 habitants, soit une fois et demie la population de Roanne, dispose d'un budget de 500 000 euros !

C'est la loi, me direz-vous, oui mais même la loi n'est pas appliquée de la même façon partout et cela a été évoqué. Certes, ce n'est certainement pas votre priorité aujourd'hui, mais vous avez à plusieurs reprises proclamé l'importance de la proximité notamment à travers les conseils de quartier et un adjoint s'en occupe même particulièrement, mais concrètement qu'avez-vous fait pour cela, à part de grandes déclarations ? La notion de mairie d'arrondissement a d'ailleurs quasiment disparu de votre programme électoral de 2014.

Cela fait des années que l'on parle de donner aux arrondissements un pouvoir de décision sur leur territoire et je ne parle pas, là, forcément, de pouvoir financier accru. Mais rien n'a été fait. On parle de leur donner une capacité d'être plus réactifs : l'autre jour, lors d'une visite de sécurité dans une école du 6^e arrondissement, on m'a expliqué que l'on attendait depuis 4 ans des rideaux pour protéger du soleil les enfants. Les élèves ont même écrit à l'ancien maire du 6^e mais qui n'a malheureusement même pas la capacité, malgré sa bonne volonté, de débloquer ces petits travaux qui changent le quotidien immédiatement. De même, la construction du nouveau self ayant été faite sans concertation avec les personnels de l'école, l'équipement se révèle mal adapté car sous dimensionné pour les classes élémentaires et surdimensionné pour les maternelles. C'est dommage pour un équipement tout neuf... Et je ne reparle pas de la réforme des rythmes scolaires qui, peut-être avec une meilleure concertation dans les arrondissements, auraient pu faciliter un certain nombre de choses !

Sur un autre sujet, vous aviez promis une meilleure coordination entre la direction des espaces verts (compétence Ville de Lyon) et celle de la propreté (compétence Grand Lyon) sur notre territoire. Trois expériences seulement existent aujourd'hui, à la Duchère, à Confluence et à Mermoz. Pourquoi ne pas aller plus loin pour être plus efficace en n'unifiant pas seulement le prestataire, mais en répartissant les compétences avec ceux qui sont au contact des habitants : les élus et fonctionnaires de l'arrondissement ! Une meilleure organisation des acteurs peut aussi être source d'économies et en tout cas d'une plus grande efficacité.

Au moment où la Métropole se dessine de manière encore assez trouble et où de nombreux maires commencent à s'inquiéter sur une perte de leurs pouvoirs alors que des transferts de compétences des communes vers la Métropole ont lieu, que dire alors du rôle des arrondissements lyonnais.

La Métropole c'est vous qui l'avez voulue, mais vous avez oublié les arrondissements. Ce qui n'a pas été fait avant, doit l'être désormais. Il faut soit revoir la loi PML si illisible et incompréhensible pour les habitants ou amender la loi Métropole. La loi ne faisant pas tout, c'est aussi une question de volonté locale : l'échelon de proximité de cette Métropole doit se construire autour des mairies d'arrondissement comme il doit se construire autour des communes dans le reste de l'agglomération. Question de taille de l'échelon.

Il est urgent d'entamer un vrai partage des compétences, les communes ne pourront plus tout faire mais la Métropole ne doit pas s'éloigner des citoyens et les arrondissements doivent trouver leur place dans ce système pour un meilleur service rendu et une meilleure gestion des dépenses. C'est comme cela, aussi, que l'on pourra réduire nos déficits.

Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, les dotations aux arrondissements sont bien modiques, alors qu'au moment de la constitution de la Métropole lyonnaise, leur rôle pourrait évoluer grandement : c'est en tout cas le souhait des écologistes.

La faiblesse des dotations d'arrondissement traduit bien le rôle actuel des conseils d'arrondissement : malgré une légitimité électorale forte, puisque leurs conseillers sont élus au suffrage universel direct, l'arrondissement demeure un échelon uniquement consultatif, qui n'est juridiquement pas doté de la personnalité morale et qui ne dispose que d'un budget très faible.

A de nombreuses reprises, des propositions ont été émises pour renforcer le rôle de proximité des mairies d'arrondissement. Mais aucune n'a réellement abouti, et le pouvoir réel de décision et d'action est resté entre les mains de la Ville et du Grand Lyon.

L'élection au suffrage universel direct du Conseil métropolitain transformera en 2020 la Métropole lyonnaise en une véritable communauté de destin. Les écologistes plaident depuis longtemps pour la suppression des départements, avec un rôle renforcé des régions et des intercommunalités, et pour une décentralisation réelle et efficace. En conséquence, et même si nous avons souhaité une élection au suffrage universel direct dès sa création, nous avons approuvé la constitution de la Métropole.

Mais parallèlement à la constitution d'un pouvoir local aussi fort, puisque le budget de la Métropole sera supérieur à celui de la région Rhône-Alpes, il devient impératif de renforcer le rôle et la légitimité de l'échelon de proximité. Et cet échelon de proximité à Lyon, est bien l'arrondissement, lieu où les habitants adressent leurs demandes, leurs réclamations et viennent faire leurs démarches. Il est nécessaire d'obtenir une déconcentration des moyens qui sont aujourd'hui partagés entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, et de doter les arrondissements des moyens d'avoir une véritable gestion quotidienne de leur territoire et de répondre aux besoins et interpellations exprimés par les habitants en cohérence, évidemment, avec les grands projets menés par la Métropole.

Les questions de démocratie participative, la place des citoyens dans cette nouvelle entité sont essentielles. Nos concitoyens doivent s'approprier la Métropole, notre rôle d'élus c'est bien de le permettre.

Pour le permettre efficacement, nous vous soumettons quatre propositions, Monsieur le Maire :

- 1- Que vous organisiez une commission générale sur ce sujet lors d'un prochain Conseil municipal.
- 2- Que vous permettiez aux maires d'arrondissement, qui ont apparemment besoin de votre autorisation, d'organiser des CICA sur ce thème afin de partager nos réflexions avec les associations.
- 3- Que vous encouragiez les maires d'arrondissement à organiser des réunions publiques dans leurs arrondissements avec les conseils de quartier en y invitant tous les citoyens.
- 4- Que vous mettiez en place un cadre de réflexion associant les élus d'arrondissement sur le contenu du « pacte de cohérence métropolitain », qui va être défini au premier semestre 2015, avec pour objectif de faire des propositions sur les relations entre la Ville et la Métropole mais aussi sur le rôle renforcé des arrondissements en tant qu'échelon de proximité.

Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers, la délibération que nous votons ce soir sur les dotations aux

arrondissements montre que, cette année encore, le budget alloué aux arrondissement reste stable. C'est vrai depuis 2011, après la baisse importante que certains arrondissements -dont le 1^{er}- avaient connu en 2010. Vu d'un certain côté, cette stabilité est donc une bonne chose et je remercie M. Brumm d'avoir tenu ses engagements envers les maires d'arrondissement.

Mais cette stabilité ne vient pas compenser la hausse du coût de l'énergie que nous avons connue depuis plusieurs années consécutives. Les marges de manœuvre budgétaires des mairies d'arrondissement ont donc en réalité diminué.

Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire attend de la ville un plan ambitieux de rénovation thermique des bâtiments municipaux. En réduisant notre facture énergétique, ce plan sera source, à terme, d'économie de fonctionnement –et si j'ai bien compris, vous cherchez à faire des économies- et nous permettra de dégager de nouvelles marges d'action.

Les travaux de rénovation thermique participeront, en outre, au soutien de l'économie locale en favorisant des emplois sur place, et iront dans le sens d'une plus grande responsabilité environnementale.

Et puis, comme mes Collègues l'ont dit, et c'est le deuxième point de mon intervention, cette délibération soulève également la question du rôle des arrondissements dans la future collectivité qui va naître au 1^{er} janvier 2015. Quelles seront les futures compétences des arrondissements mais, au-delà et surtout, comment seront-ils considérés dans la future Métropole ? Une Métropole pilotée par des conférences des maires, opaques aux citoyens et morcelée en circonscriptions qui ne respectent ni les contours des arrondissements, ni ceux de la Ville de Lyon elle-même puisqu'elle serait divisée en six. De quoi perdre un peu plus nos concitoyens, de quoi les éloigner un peu plus de la chose publique et diluer ainsi la responsabilité et le volontarisme politiques.

Au cours de notre précédent Conseil, un de vos adjoints, Monsieur le Maire, a parlé des arrondissements comme des points de contact de la future Métropole. Où sont, dès lors, la dimension et la légitimité politiques des arrondissements et, par conséquent, quel avenir pour les dotations d'animation locale et les budgets d'investissement que nous votons ce soir si plus aucune décision politique ne relève de l'arrondissement ?

Alors, de deux choses l'une :

- soit les arrondissements n'ont plus aucune légitimité politique selon vous, et pourquoi pas après tout, mais alors Monsieur le Maire, ayez le courage d'aller jusqu'au bout et privez l'ensemble des arrondissements de leur dotation d'animation locale et de leur section d'investissement. On ira plus vite, ce sera clairement fait et assumé.

- soit ce n'est pas le cas, et alors ayons ce vrai débat politique sur quel sera, dans la Métropole, le bon niveau de la proximité : la commune de Lyon, les arrondissements, des regroupements d'arrondissement ? Nous devons avoir ce débat clair.

En attendant ce débat, nous voterons pour ce rapport.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai bien entendu l'ensemble de vos affirmations et discussions et je ne reviendrai pas sur le débat technocratique, car là n'est pas le sujet, je crois que la politique de la Ville de Lyon n'est pas l'adjonction ou l'addition des politiques souhaitées par chaque maire d'arrondissement dans la commune, mais bien une politique cohérente, votée par la majorité municipale...

M. LE MAIRE : Là, ce n'est pas très technocratique !

M. CORAZZOL Guy : Il n'en reste pas moins que la discussion que l'on doit mener avec l'ensemble des maires d'arrondissement a lieu, aura lieu et continuera d'avoir lieu. J'ai commencé à rencontrer l'ensemble des maires d'arrondissement pour échanger avec eux, et discuter en particulier de la proximité et de la relation avec les usagers.

Je crois fondamentalement que la relation aux usagers n'a pas de clivage politique. Nous pourrions donc en discuter à loisir -Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, s'il veut bien m'écouter- Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, nous serons bientôt ensemble dans vos mairies pour discuter de ces éléments-là et j'aurai grand plaisir à débattre et à prendre toutes les bonnes idées, parce que je crois, comme le Maire de Lyon, qu'on

a toujours intérêt à prendre toutes les bonnes idées qui peuvent être émises par l'ensemble de nos maires, qui sont légitimes. Nous ne remettons pas en cause la légitimité de chacun de nos maires d'arrondissement, bien au contraire, ils participent aux débats avec nous.

Pour reprendre le texte que j'avais lu lors du dernier Conseil et qui manifestement n'a pas été compris ou entendu par le Maire du 2^e arrondissement qui ne veut manifestement pas m'écouter, je vais reprendre deux phrases du texte qui je pense étaient claires et qui disaient la chose suivante « *les maires d'arrondissement seront confortés dans leurs fonctions de proximité* » et je vais aller plus loin : on va travailler à améliorer ces fonctions de proximité avec vous au sein des mairies d'arrondissement. Une autre phrase « *il n'est pas question de remettre en cause ces espaces de proximité* ». C'est clair, net et précis. Je vous le dis, on ne remet pas en cause ces espaces de proximité, nous allons travailler avec vous pour les améliorer.

Après, sur les discussions, vous comprendrez aussi qu'il est relativement difficile entre les affirmations de M. Broliquier qui veut refonder la république locale à travers la Métropole et Mme Balas qui nous parle d'occultation des fenêtres d'une école, qu'il y a un océan Atlantique entre ces deux considérations. Il n'en reste pas moins que les deux considérations sont légitimes et qu'il faut en discuter et trouver des solutions à l'ensemble de ces demandes.

Je me ferai fort à travers les débats que je commencerai à mener avec les maires d'arrondissement de pouvoir répondre à un certain nombre de leurs préoccupations.

Merci.

M. LE MAIRE : Juste un mot sur ce que sont nos enjeux.

Je disais tout à l'heure que je suis allé avec une délégation faire un tour en Amérique du Nord et notamment à Boston, au siège de Genzyme, qui comme vous le savez a une filiale à Lyon et qui est lié avec le groupe Sanofi. Se trouvaient à Boston pratiquement l'ensemble des acteurs de la filière européenne des sciences du vivant. Et moi je pensais, ouaouh, à Lyon, il va falloir quand même qu'on fasse un sacré effort si dans les 15 ans, les 20 ans qui viennent on veut continuer sur ce qu'on a aujourd'hui, si on ne veut pas qu'un des atouts majeurs de l'économie lyonnaise tout d'un coup soit réduit à néant.

Alors pour les questions de frontières, s'il faut que M. Corazzol soit plus sur ceci ou plus sur cela, moi ce que je sais, c'est que le projet métropolitain est fait pour que l'agglomération lyonnaise, dans laquelle nous sommes tous, puisse demain connaître un destin. Excusez-moi de dire que si demain les principaux domaines dans lesquels nous sommes aujourd'hui venaient à sombrer, l'examen de nos budgets serait encore un peu plus difficile qu'aujourd'hui et les dotations aux arrondissements seraient un peu plus difficiles qu'aujourd'hui.

Je demande à chacune et à chacun, cela dépasse évidemment cette assemblée, d'essayer de penser cela. De ne pas penser que le système français doit être totalement immuable. Il faut qu'il bouge. S'il ne bouge pas, nous allons mourir. C'est pour cela qu'on a porté la loi sur la Métropole de Lyon, que dans cette droite ligne, avec peine, va peut-être se mettre en place la Métropole Marseille-Aix. Le Grand Paris, je n'en sais rien, parce que ce sont les mêmes débats. Là-bas, ils sont 114 intercommunalités, ce n'est pas 9 arrondissements, 114 ! Et chacun se dit « et bien moi, je veux être chez moi, les pouvoirs c'est chez moi, il faut que les pouvoirs soient là ». A force d'avoir éclaté le système et aujourd'hui par exemple, par rapport à Londres, alors qu'on était en France en tête de toutes les métropoles européennes, on est en train de prendre un retard extraordinaire.

Voilà, ce sont les grands enjeux à la fois de notre pays et en même temps, de notre ville. Après, que chacun essaye de dire qu'il faut qu'il ait plus de pouvoir, Jean-Louis nous le connaissons, nous l'avons vécu, nous savons que c'est dans une attitude normale mais je vous dis un peu ce qui aujourd'hui est notre principal souci.

Je vais aller plus loin. Aujourd'hui, les grandes circonscriptions sur lesquelles vont se faire les élections, il y aura des propositions qui seront faites, je pense que le gouvernement est prêt à les examiner. C'est grosso modo, les conférences des maires qui vont devenir demain des conférences territoriales. Dans 30 ans et à mon avis, si je disais ça dès aujourd'hui, qu'est-ce que j'entendrais comme cris, ce qu'on appellera Lyon ce sera forcément la grande agglomération.

Je vous rappelle qu'il y a un siècle, Lyon était tout petit, du bas des Pentes de la Croix-Rousse jusqu'à ce côté du Rhône puisque de l'autre côté, c'était la grande mairie de la Guillotière et le Maire de la

Guillotière disait à l'époque : «*le développement étant à l'Est, Lyon n'existera plus, la métropole de l'avenir c'est la Guillotière.*» Les faits ont été un peu différents mais je pense véritablement qu'il ne faut pas avoir les yeux dans son rétroviseur mais essayer d'aller de l'avant et c'est dans ce sens que nous avons proposé la réforme de la métropole. Mais évidemment, il faut avancer chaque fois avec un peu de prudence et le souci de ce que pensent les uns et les autres et la façon dont ils peuvent aller de l'avant de manière nécessaire mais dans le respect des équilibres. Je pense que personne ne peut dire aujourd'hui que les circonscriptions qui sont présentées par le gouvernement sont des circonscriptions bricolées puisqu'elles reprennent très exactement les périmètres des conférences territoriales des maires, Lyon étant divisé puisque Lyon est un peu plus gros que les autres conférences territoriales.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/566 - Subventions annuelles 2014 aux unions syndicales départementales - Montant total : 15 260,00 euros TTC (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit de subventions annuelles 2014 versées aux unions syndicales départementales pour un montant total de 15 260 euros TTC.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, comme chaque année, la Ville de Lyon offre à certains syndicats une dotation financière de fonctionnement. Il s'agit pour vous peut-être d'assurer les bonnes grâces de ces relais politiques et peut-être de fluidifier le dialogue social comme vous dites.

Alors comme chaque année, la CGT communiste a demandé et va recevoir...

(Protestations).

M. BOUDOT Christophe : Oui, la CGT est communiste. Je ne vois pas pourquoi cela vous choque !

La CGT communiste a demandé et va recevoir près de 4 000 euros, dans quel but ? Quel est l'intérêt pour les Lyonnais de subventionner une association si partisane ? On le trouve dans votre rapport, à peine tiré par les cheveux, il faut bien ramener la subvention à une compétence plus ou moins communale quand on peut : la lutte (entre autres) contre l'illettrisme et l'alphabétisation. Je ne savais pas que la CGT était la spécialiste de la lutte contre l'illettrisme et l'alphabétisation. Mais c'est bien sûr, il fallait y penser !

Mais comme il n'y a qu'un seul contribuable, je vous rappellerai quand même qu'il n'y a pas que la Ville de Lyon qui donne des subventions à la CGT et aux autres syndicats, il y a aussi la Région pour plus d'un million d'euros par an. Ainsi, à la Région, le budget consacré aux syndicats en 2013 a dépassé les un million, CGT, FO, UNSA, CFDT, des officines régionales mais aussi des officines départementales, par exemple, avec la CGT retraités, la CGT Ville de Tarare, Education Nationale... J'en passe et des meilleures !

En conséquence, il ne fallait pas en rajouter au niveau communal. L'argent public ne doit pas servir à subventionner des syndicats politiques qui certes, doivent exister, la représentation syndicale, le droit de grève sont des acquis incontestables qu'il faut défendre mais ces officines ont le droit de faire leur travail, bien sûr, le travail qu'elles jugent utiles à leurs adhérents, selon leurs statuts mais ne doivent pas, bien évidemment, recevoir de l'argent public, l'argent des Lyonnais et de tous les Rhônalpins. Si les syndicats étaient, j'allais dire, non politisés, si c'était des syndicats de branches, professionnels, la question pourrait se poser mais en tout cas, à l'heure actuelle, il est inconcevable pour nous de subventionner des syndicats politiques.

Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération propose de voter comme toutes les années une subvention aux unions syndicales départementales pour une somme qui reste tout à fait raisonnable : 15.269 €, à partager entre 7 unions départementales.

Je rappelle que les syndicats aussi bien patronaux que de salariés sont subventionnés sous diverses formes par d'autres collectivités territoriales, comme le Grand Lyon ou la Région, car ce sont des associations qui défendent les droits de leurs adhérents et nous subventionnons classiquement les associations. Ce sont aussi des acteurs essentiels de la vie démocratique d'un pays, d'une région ou d'une ville.

Que le Front national conteste cette subvention en dit long sur sa conception de la démocratie locale. Ce sont les actions des syndicats qui, depuis leur naissance à la fin du XIX^e siècle jusqu'à aujourd'hui, ont permis aux travailleurs de voir leurs droits reconnus, élargis, et mieux respectés. Ces droits ne sont pas tombés du ciel ou de la seule bonne volonté des employeurs, tout le monde le sait. Le regret que l'on peut avoir aujourd'hui est que les syndicats ne soient pas plus puissants en France : 7 % seulement des actifs français sont syndiqués. Certes, les syndicats comme les partis politiques peuvent évoluer car la société bouge, mais supprimer leur subvention n'y aidera certainement pas !

Et malgré le manque d'adhérents, les syndicats jouent encore un rôle important, y compris un rôle local. Par exemple, dans notre agglomération récemment, la CGT a été très utile pour porter le nouveau projet de l'entreprise Kem One, et l'intersyndicale de l'ancienne entreprise Sitel-Fagor a participé activement à la reprise de l'entreprise par Centro-Motor. Les salariés de ces entreprises savent qu'ils ont ainsi évité la fermeture et le chômage et Monsieur le Maire, acteur vous aussi de ces reprises, vous avez apprécié l'engagement des syndicats.

Je rappelle que les syndicats sont aussi impliqués dans la gestion des organismes qui jouent un rôle fondamental pour la vie quotidienne des habitants de notre pays : les caisses d'allocations familiales, cela c'est le quotidien des habitants Monsieur Boudot, des Lyonnais et des Grands Lyonnais, les caisses d'assurance maladie, de retraite, d'indemnisation des chômeurs, les tribunaux des prud'hommes, etc.

J'ajouterai enfin que le Front national de la famille Le Pen s'interroge depuis des années sur la façon de récupérer le vote ouvrier et de pénétrer le monde syndical. Il ne faut pas être dupes. On voit actuellement le Front national réclamer l'augmentation du SMIC et la retraite à 60 ans, mais quand les défilés se succédaient lors des réformes Balladur, Fillon, Sarkozy, sur les retraites, le FN était absent et c'est tant mieux : je ne souhaite pas défiler avec lui, nous n'avons pas les mêmes valeurs... Mais on voit ainsi combien le discours du Front national est caméléon, évolutif, son seul but étant d'attraper des voix, en revendiquant soudain depuis deux ans l'augmentation du SMIC et la retraite à 60 ans.

Mais pour être allée ce week-end sur le site du Front national et sur son programme, le fond reste le même avec l'expression « Etat fort » répétée sur toutes les pages, de même que la préférence nationale prônée par le FN comme la soi-disant solution aux difficultés économiques de notre époque, alors que nous vivons un changement de civilisation, et pas simplement une crise économique.

Allez plutôt consulter le site de Visa (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) qui réunit des syndicats comme la CGT, la CFDT, l'UNEF, etc, pour analyser en finesse les propositions du Front national contre les salariés et la population.

Bref, notre subvention honore notre Ville, et nous la voterons !

(Applaudissements.)

M. BOUDOT Christophe : Un rappel au règlement, je voudrais dire à Mme Rabatel que sa timide défense de la CGT était quelque peu dérisoire, puisqu'elle sait très bien que le monde ouvrier vote maintenant en masse pour le Front national, et ce ne sont pas vos espèces d'anathèmes qui pourront changer tout cela. Les gens ont bien compris que les syndicats politisés n'ont plus du tout cours en France actuellement et en tout cas, il ne faut pas les subventionner.

Je ne voudrais pas que vous caricaturiez mes propos. Je ne veux pas la mort des syndicats, je veux leur non-subventionnement par l'argent public, c'est très différent.

M. LE MAIRE : Je vais simplement dire quelques mots que j'assume totalement. Par le passé, les maires de Lyon ont construit la belle Bourse du Travail dans notre ville. Ils pensaient déjà à l'époque, et pourtant les syndicats étaient plus difficiles encore que les syndicats actuels, c'était le temps où la charte d'Amiens faisait que la CGT avait posé comme principe des principes révolutionnaires, que les représentants des différents syndicats aient une maison où ils puissent s'exprimer. Il n'y a pas de société qui puisse tenir sans que les organisations syndicales aient un rôle important. Le problème chez nous est plus que nos syndicats

soient faibles, plutôt qu'ils ne soient aussi forts qu'ils ne peuvent l'être dans les pays scandinaves, ou en Allemagne par exemple.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre. M. Lafond s'est abstenu.)

2014/552 - Communication du rapport des mandataires 2013 SEML Lyon TV Câble (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/506 - Entrée au capital social de la SCIC Maison de la Danse (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, un mot sur ce premier rapport concernant l'entrée de la Ville au capital social de la nouvelle structure coopérative qui s'appelle la SCIC correspondant à la Maison de la Danse. C'est une transformation de la SCOP en SCIC qui, principalement, permet d'une part aux collectivités d'avoir une présence dans la gouvernance et dans le Conseil d'administration mieux identifié, d'autre part de pouvoir recourir au mécénat ce que le statut de SCOP ne permettait pas.

Je pense qu'il s'agit là d'une avancée, qui a déjà été votée au sein du Conseil d'administration de la SCOP Maison de la Danse en décembre 2013. Nous présentons aujourd'hui cette délibération, afin que la Ville intègre cette structure et en prenne dix parts.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, pour mon intervention je tiens d'abord à vous remercier parce que vous avez pour ainsi dire anticipé une bonne part de ce que j'allais dire à propos d'une autre intervention où il s'agissait de quelques milliers d'euros. Vous nous avez expliqué la charge de la dette : il ne faut pas être démagogique, il faut savoir lorsqu'on dépense sur quelle autre ligne de crédits on va dépenser, et vous nous avez fait une brillante intervention que nous partageons totalement sur la prudence en matière de défense s'appliquant à quelques milliers d'euros et pouvant s'appliquer parfaitement à ce dossier de 100 millions d'euros.

Je ne serai pas long sur ce point important de la Maison de la Danse, ma réflexion va être sur deux niveaux. Premièrement, effectivement nous sommes devant un changement de statut d'une société coopérative ouvrière qui passe en SCIC pour effectivement faire évoluer les statuts. Nous y sommes favorables, après tout c'est une loi qui était du gouvernement Jospin et sous l'impulsion de M. Guy Ascouet, et jusque là tout va bien.

Nous avons un petit regret bien entendu sur les choix qui ont été faits au titre de la catégorie des bénéficiaires, nous aurions voulu peut-être quelque chose de plus ouvert vers les usages parce que nous trouvons effectivement à la fois la MJC de Perrache, et à la fois la halle Tony Garnier. La MJC de Perrache c'est déjà indiqué, le transfert de la Maison de la Danse du côté de Confluence, alors que nous pensons qu'il doit y avoir, tant que ce n'est pas voté, un réel débat sur cette situation comme nous vous l'avons exposé.

Notre troisième réflexion qui est importante nous semble favorable effectivement à l'expression culturelle sous toute ses formes. Nous sommes favorables à la demande en tant que travail artistique, travail culturel, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Nous sommes aussi pour avoir une vision globale de la situation en matière culturelle de création artistique sur la Ville de Lyon, voire l'agglomération.

Or c'est un investissement important de 100.000 € et pour l'instant nous n'avons aucun élément sur le montage financier, sur le portage, sur comment cela va être construit et quelle va être la relation avec cette

nouvelle structure juridique, sur quels crédits culturels ils vont être pris et quelles peuvent être les structures culturelles qui vont avoir moins de subventions dans l'avenir, comme vous l'exposiez à juste titre sur le besoin que chaque fois que l'on dit que l'on dépense, il faut toujours dire où l'on prend l'argent et à qui on le prend, voilà !

Donc nous aimerions, au lieu d'avancer par petits pas, que nous ayons une vision claire, globale sur ce débat de la Maison de la Danse, sachant que nous, nous sommes un petit peu favorables à un projet plus modeste, qui continue à s'inscrire dans le 8^e arrondissement, parce que nous pensons qu'il y a aussi un besoin que la culture ne soit pas concentrée en un seul lieu, mais au contraire, sache se développer sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération lyonnaise.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Tête. Alors évidemment, on aura ce débat dans quelques temps sur ce que l'on fera, ce qu'il est possible de faire.

Ce que je veux dire c'est qu'évidemment on ne déshabillera pas Pierre, pour habiller Paul et que, comme je le disais tout à l'heure, on a une vision globale de l'agglomération ; que le jour où la Maison de la Danse déménagera, il y aura quelque chose qui viendra s'installer à la place sur la Maison de la Danse. Pour moi le « quelque chose » n'est pas péjoratif, au contraire !

Nous sommes en discussion avec un certain nombre de théâtres qui veulent aujourd'hui s'installer dans le 8^e arrondissement, puisque je vous rappelle que cette Maison était traditionnellement un théâtre ; et donc si demain, elle redevient théâtre, c'est finalement revenir aux sources qui étaient celles de cette Maison et c'est ce que nous sommes en train de préparer. Mais, chaque chose en son temps, comme disait...

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/508 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014, du vendredi 5 au lundi 8 décembre (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : J'ai vu des abstentions, chacun est maître de son vote, mais pour être clair, il s'agit là juste d'une transformation juridique.

J'en viens à l'attribution des subventions pour la programmation dans les arrondissements concernant la Fête des Lumières.

Comme vous le savez, ce dispositif existe déjà depuis plusieurs années. Il démarre au mois de mars, par un appel à projets, un appel à idées lumineuses, c'est ainsi que nous l'appelons, et nous recevons de la part d'associations, de la part de conseils de quartiers, de la part d'habitants, bien sûr, d'architectes, de designers, pas loin de 500 contacts et que l'on retient une centaine de projets, au sein desquels sont choisis 30 à 40 projets, essentiellement sur la qualité, l'originalité des projets et non sur la structure porteuse et ses références.

Nous essayons d'équilibrer évidemment le budget fléché par les arrondissements, avec bien entendu des effets qui tiennent par ailleurs à la programmation de la Fête des Lumières, c'est-à-dire que ce qui se passe dans les arrondissements, et en particulier dans le centre-ville, ne relève pas strictement du fléchage dans ce dispositif.

Donc voilà, nous avons je pense à vous proposer dans cette délibération, dont la répartition des projets s'est faite, je pense, en accord avec les maires d'arrondissement.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, j'attendrai notre prochain Conseil municipal pour intervenir sur ces thématiques. Je retire donc mon intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/517 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires - Approbation d'une convention (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit cette fois d'une subvention de 15.000 € à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires et d'une convention qui lui est attachée.

Comme vous le savez, Lyon participe au dispositif du programme des Cités de la Gastronomie, elle-même concernée dans le cadre du programme de l'UNESCO, pour faire du «repas français» reconnu comme un patrimoine auprès de l'agence de l'UNESCO. Nous sommes dans cette démarche avec Dijon, Tours, Paris et Rungis. Et nous avons là, mis en place notre dispositif et nous avons à voter cette subvention à l'organisme qui va piloter toute cette démarche.

J'aurai d'autres occasions de vous reparler de la Cité de la Gastronomie, mais tenons-nous en là aujourd'hui, si vous en êtes d'accord.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention sur ce dossier sera des plus brèves.

Nous nous réjouissons qu'aujourd'hui vous nous proposiez d'accorder une subvention de 15.000 € à la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires, présidée par M. Jean-Robert Pitte dans le cadre de ses activités.

Il faut se souvenir, en effet, qu'il y a un peu moins de deux ans, vous aviez qualifié ce monsieur d' « abruti de première », lui promettant, je cite « *le goudron, les plumes et un retour sur Paris dans le premier train* ». Je tiens à disposition de mes collègues, différentes coupures de presse, relatant ces propos.

M. LE MAIRE : C'était une façon d'engager la discussion !

(Rires.)

M. GUILLAND Stéphane : Il avait eu, c'est vrai, l'outrecuidance d'émettre un avis sur la gestion désastreuse que vous avez eue en son temps du dossier de la Cité de la Gastronomie, avis partagé par de nombreux Lyonnais.

Victime alors d'une simple réaction de colère, le voici aujourd'hui rassuré, vous ne lui en voulez aucunement personnellement. Reste à savoir sur quelle ligne budgétaire de la ville ont été imputés le goudron, les plumes et les frais de pressing !

Monsieur le Maire, vous nous avez invités à plusieurs reprises aujourd'hui à éviter les attaques ad hominem. Nous constatons avec plaisir que par ce rapport, vous vous appliquez à réparer les dégâts causés par de telles attaques et nous vous en remercions.

(Rires et applaudissements sur les bancs de l'Opposition.)

M. LE MAIRE : Vous voyez quand on a dit ça, à un moment donné, on a peut-être fait en sorte que Lyon soit Cité de la Gastronomie, ce qui n'était nullement évident au départ. Quand on défend Lyon, on la défend toujours avec une certaine fermeté !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/544 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Fondation TOTAL, à l'occasion de l'exposition «Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon» (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit cette fois, Monsieur le Maire, chers Collègues, d'une délibération concernant la participation du Groupe Total à l'exposition que nous préparons sur Mme Delubac, grande mécène, qui a fait don de 35 tableaux au Musée des Beaux-Arts.

Depuis plusieurs années, le Groupe Total, la Fondation Total a soutenu plusieurs expositions au sein de notre musée, dont le Génie de l'Orient qui avait été mécéné à hauteur de 100.000 €. De même qu'en 2012, l'exposition «j'achetais une momie Emile Guimet et l'Egypte antique».

Nous sommes ravis cette année, de pouvoir obtenir le soutien de la Fondation Total. Vous avez la description des contreparties qui sont essentiellement orientées vers l'accueil d'associations et de médiation vers des publics et des associations, qui peut-être ne viendraient pas spontanément au sein de notre musée.

Donc pour le reste, l'exposition concernant les œuvres collectionnées par Mme Delubac, je pense sera un beau moment au sein de notre musée.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, mon intervention n'est pas nouvelle, puisqu'il s'agit, effectivement, à l'occasion de ce dossier sur le mécénat, de vous inviter à réfléchir sur une

certaine éthique en matière de mécénat. Elle n'est pas nouvelle, mais nous n'avons toujours pas réussi à avoir ce débat au sein de notre collectivité.

Je vous rappelle, par exemple, qu'en avril 2011, cette intervention avait été portée par Mme Françoise Rivoire, qui vous avait expliqué toute la perversité de ces mécénats, vis-à-vis de Total. Parce que Total est pour nous, effectivement, un bon exemple de ce qu'il ne faudrait pas faire si nous avions une vision éthique. Je l'explique en deux mots très simples, mais peut-être que l'on aura un rendez-vous pour ce débat.

D'abord Total, c'est une entreprise qui n'est pas très scrupuleuse sur un certain nombre de gros dossiers, qui ont créé de grands préjudices en matière d'environnement et qui se donne une image très sympathique avec ce mécénat, alors qu'il n'assume pas ses responsabilités : je dirai AZF, l'Erika, et la liste pourrait être allongée.

La deuxième chose, que par des montages financiers assez complexes, aboutit à une société qui fait de très gros bénéfices : 10 milliards d'euros à peu près, mais ne paye pas d'impôts. Et même, dans un article publié très récemment, on apprenait que Total allait avoir un chèque de l'Etat, de 80 M€, parce qu'une manière de calculer, un changement de calcul de CICE avantageux, aboutit à ce qu'on lui rende encore 80 M€.

Donc, on voit bien ici comment intervient la Société Total, qui n'assume pas, comme toute société française devrait le faire, des impôts à la hauteur.

Troisième et dernier élément, on sait bien que le mécénat est d'une manière générale, déductible des impôts et que donc souvent, à bon compte, on a une image améliorée.

Je terminerai par une boutade Monsieur le Maire sur le problème de l'image : qui gagne en image quand Total nous donne son nom dans le mécénat, est-ce que c'est Total ou nous ? C'est un peu la même question que l'on pouvait se poser lorsqu'un maire d'une grande commune se comparait au Teng Siao-Ping de la France. Est-ce que c'est la Chine qui en était glorifiée ? Est-ce que c'était le maire qui en était glorifié ? Voilà une bonne question que l'on pourrait se poser en permanence avec quelques comparaisons ou quelques associations assez, j'aillais dire, osées.

M. LE MAIRE : Monsieur Tête je vous répondrai simplement, parce que comme cela a été dit dans la presse, c'était avec la vice-présidente chinoise dans un dîner où il n'y avait aucun représentant de la presse, donc le bruit a été rapporté, et j'ai dit, pour me présenter : « *Madame la vice-première ministre, je suis un peu le petit Teng Siao-Ping lyonnais* ». On a un peu de modestie Monsieur Tête.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Europe Ecologie – Les Verts a voté contre. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/587 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens - Programmation complémentaire 2014 (Direction du Développement Territorial)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans une autre partie de ma mission, de mes engagements, il s'agit là de la deuxième délibération de l'année, suite à celle de mai, concernant les aides aux associations qui sont en faveur de l'égalité dans le cadre des trois axes que nous avons fixés au sein de la ville :

- un, la prévention et la lutte contre les discriminations, racisme, antisémitisme, homophobie,
- deux, l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès aux droits,
- trois, l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

Nous avons intégré le niveau des subventions qui est très stable, nous avons simplement décalé et permis à Forum Strass qui mène un travail sur les mémoires de l'immigration, la Maison du passage qui travaille sur l'interculturalité, les Cités d'or et ASRAM qui bénéficient cette année d'un petit coup de pouce. Et bien sûr, vous l'avez remarqué, le soutien au festival de cinéma « Ecran mixte » qui se tient, maintenant régulièrement, en mars et que nous souhaitons dans la ville du cinéma soutenir également.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ma voix, une fois n'est pas coutume, sera une nouvelle fois discordante sur le sujet des mannes financières publiques attribuées aux associations communautaristes et partisans.

L'ensemble des groupes politiques représentés ici, ont soit voté au sein des Conseils d'arrondissement, ou se sont abstenus, ce qui revient finalement au même, vos largesses.

Monsieur le Maire, quel est le but de certaines de ces subventions, parce qu'elles sont tellement noyées qu'il est très difficile d'en faire la part. Je crois que faire voter 62 000 euros de subventions aujourd'hui vous sert à conforter une certaine paix sociale, certains disent « acheter », je n'irai pas jusque là, pour construire une société qui devient de plus en plus communautarisée, de plus en plus violente et conflictuelle.

Alors, à coup d'argent public, à coup de hausse d'impôts, vous n'avez plus d'autres choix que d'abreuver des dizaines d'associations dont le but n'est pas d'un strict intérêt général, mais bien idéologique et partisan.

Vous osez par exemple subventionner SOS Racisme, j'y reviendrai, officine du parti socialiste déjà ultra subventionnée au niveau national, régional et local. Cette antichambre du Parti Socialiste est gavée d'argent public. Ses fondateurs, Jean-Christophe Cambadélis, Harlem Désir, Julien Dray, puis Delphine Batho, Malek Bouthi, occupent aujourd'hui de grands postes clés dans la République après être souvent passés sur les bancs des prévenus, au moins pour certains d'entre eux.

Vous osez aussi subventionner le MRAP, officine communiste que l'on connaît bien, pour 4 000 euros pour que cette Association s'occupe des interventions pédagogiques auprès des jeunes. Ça fait « froid dans le dos » et de beaucoup de Lyonnais, je peux vous le dire.

Tout y est. Vous avez aussi subventionné les droits de l'homme, bien évidemment, les festivals de cinéma ALBGT, j'en passe et des meilleurs, ou plutôt des pires. Je pourrais continuer la liste, qui est malheureusement si longue.

Par ailleurs Monsieur le Maire, je reviendrai sur SOS Racisme. Je veux revenir sur cette subvention qui est symbolique. C'est une association qui a fait la preuve de sa malhonnêteté et de ses liens avérés avec le milieu politique le plus sordide. Que sont ces 1 000 euros pour SOS Racisme ? Pas grand-chose, oserais-je dire, son fondateur Julien Dray, fondateur et dirigeant d'influence, a lourdement été mis en cause et condamné par la justice de notre pays, précisément parce qu'il avait confondu son portefeuille avec celui de l'association que vous subventionnez.

Tout ceci devrait vous conduire, Monsieur le Maire, à rejeter immédiatement les demandes de cette association. Vous ne le faites pas. J'en conclus que vous portez un regard assez idéologique sur notre ville et je dis que vous devriez concentrer l'argent public sur des projets fédérateurs et sur des associations non politisées. Je vous remercie.

M. BERAT Pierre : Je voudrais d'abord dire à M. Boudot qu'il est mal informé, au moins par son correspondant du 3^e, parce que nous avons voté contre un certain nombre de dossiers, donc, ne dites pas que tous les groupes politiques ont voté « pour ».

(Interpellation de M. le Maire.)

Je le signale. Monsieur Collomb on peut avoir l'intelligence de voter chacun selon ces dossiers.

(Interpellation de M. Sécheresse.)

Continuez Monsieur Sécheresse dans votre indignité, roulez-vous dedans !

Donc, nous avons refusé un certain nombre de dossiers en arrondissement, et ce soir, nous n'allons pas voter l'ensemble des dossiers qui sont présentés dans votre délibération, nous allons vous dire pourquoi, quelle est notre sélectivité ? Mais il y a effectivement des choses que nous ne pouvons effectivement pas voter dans cette délibération.

Donc, nous voterons l'ensemble des dossiers, sauf celui de l'APGL, parce que cette association est en faveur de la gestation pour autrui (GPA), elle a fait encore dernièrement, un certain nombre de prise de position qui montre qu'elle est en faveur de la GPA. C'est son droit le plus absolu. Mais il nous semble que

compte tenu de nos valeurs, du refus de la marchandisation des corps, nous ne voulons pas que la collectivité subventionne ce type de prise de position. Donc, nous ne voterons pas ce dossier, ce doit être parfaitement clair.

En faisant cela, finalement ça illustre bien la démarche qui est la nôtre, de dire on fait des choix. Par rapport à ce qu'on évoquait au début de ce Conseil, effectivement, on vous libère un certain nombre de crédits sur cette délibération, je propose à M. Sécheresse de transférer un certain nombre de dossiers qui ont trait à la lutte contre les discriminations, qui se trouvent dans la délibération Sécurité, sur ce dossier. Voilà, j'ai le cerveau encombré, mais je vous propose de mettre un peu d'ordre dans vos politiques et de ranger tout ce qui doit l'être dans les bonnes cases. Vous pouvez le faire avec ce dossier.

Et je voudrais, Monsieur Sécheresse... J'ai retrouvé pendant le Conseil, un document très intéressant que je vous conseille de lire, qui s'appelle « les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance ». C'est une approche méthodologique très intéressante et qui nous explique ce qu'on doit trouver dans les actions des villes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

Je le lis parce que visiblement, vous en avez grand besoin : « Que doit-on trouver dans les villes en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. » Ca doit traiter :

- 1) de la prévention de la délinquance des mineurs en général,
- 2) de la lutte contre les incivilités et les troubles à la tranquillité publique,
- 3) de la prévention et la lutte contre les violences à l'école,
- 4) de la responsabilisation des parents,
- 5) de la prévention situationnelle en général,
- 6) de la vidéo-protection,
- 7) de la prévention de la récidive,
- 8) de la lutte contre les violences intra familiales.

Voilà quelles sont les 8 priorités que demandent de traiter l'Etat, Monsieur Sécheresse. Vous les comparerez avec votre délibération, et vous verrez si la Ville de Lyon est dans les clous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur Bérat on a plaisir à vous découvrir. Cela donne de la vision sur la personnalité que vous entendez incarner. Je ne vous connaissais pas jusqu'à présent, mais je commence à connaître.

Je répondrai à M. Boudot, on a chaque fois les références que l'on peut, que l'on veut. On peut se référer à SOS Racisme. On peut se référer au Maréchal Pétain et à la défense des juifs pendant la guerre. Quelques propos récents, datant de ce matin. Donc avant de donner de grandes leçons, peut-être faudrait-il quand même avoir soi-même un regard introspectif, pas forcément sur l'avenir, mais au moins sur le passé. En tout cas, l'avenir peut montrer quelle pourrait être la difficulté.

Pour répondre à M. Bérat, je ne suis pas pour la GPA, vous voyez, mais je ne donne pas des subventions qu'à ceux qui sont du même avis que moi. Et ça c'est la noblesse de la démocratie.

(Applaudissements sur les bancs de la Majorité.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés s'est abstenu, le Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés a voté « contre » la subvention à l'APGL, M. Boudot a voté contre.)

2014/507 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée de l'imprimerie et la Société Solidarité et Territoires, dans le cadre de la fabrication et de l'impression du catalogue accompagnant le Cinquantenaire du Musée de l'imprimerie en octobre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2014/509 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et la Société Christie's (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/510 - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures de création et de diffusion artistique des 6^e et 9^e arrondissements pour leurs projets culturels, pour un montant global de 20 000 euros - Participation financière du Grand Casino de Lyon -Groupe Partouche- à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/511 - Fête des Lumières 2014 - Financement et partenariat privé - convention de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/512 - Approbation d'une convention de prêt de deux automobiles, d'une moto et d'un attelage moto/sidecar entre le Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et l'Association «Les Amateurs d'Automobiles Anciennes de Lyon» à l'occasion du Salon Epoqu'Auto à Lyon - Eurexpo, les 7, 8 et 9 novembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/513 - Approbation d'une convention de prêt de la voiture électrique S.T.E.L.A. -1942- entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la Présidence de la république à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, les 20 et 21 septembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/514 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon, l'Etat et l'Association Promoflavia, pour le dépôt du fonds documentaire et iconographique de la Maison du fleuve Rhône à la Bibliothèque Municipale de la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/515 - Approbation de contrats de cession de droits d'auteur pour l'édition de la revue Gryphe de la Bibliothèque Municipale de la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/516 - Approbation d'un tarif spécifique au musée d'art contemporain pour les ateliers jeune public (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/518 - Approbation de conventions de dépôts d'œuvres du musée des Beaux-Arts de Lyon, au musée des Confluences et au musée de la Révolution française à Vizille (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/519 - RETIRE

2014/520 - Approbation d'une nouvelle tarification des visites au musée des Beaux-Arts pour les groupes d'adultes constitués et de la mise en place d'un tarif pour les frais de réservation en ligne d'entrées gratuites dans l'exposition «Jacqueline Delubac, le choix de la modernité. Rodin, Lam, Picasso, Bacon» (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/521 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et le SYTRAL et la Société Kéolys (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/522 - Approbation d'un avenant à la convention de partenariat liant le théâtre des Célestins au Conseil Général du Rhône (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/526 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon//Musée de l'Imprimerie et Brochier Soieries, dans le cadre du Cinquantenaire du Musée de l'imprimerie, octobre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/527 - Approbation du règlement de la loterie organisée par le Musée de l'imprimerie, à l'occasion de son cinquantenaire, dans le cadre de l'exposition 50 ans de changements -13 novembre 2014 - 1^{er} mars 2015- et de conventions de mécénat entre le Musée de l'imprimerie/Ville de Lyon et les sociétés Arts 2000, Decitre et Selectour Afat Bleu Croisières (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/536 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée d'art Contemporain et 20 Minutes, Icelandair et TCL/Sytral dans le cadre de la rétrospective ERRO du 3 octobre 2014 au 22 février 2015 - Musée d'Art Contemporain (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/541 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon et Air France KLM (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/550 - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit consentie par la Ville de Lyon au profit de l'Association « Le Théâtre des Asphodèles » pour des locaux sis 17 bis impasse Saint Eusèbe à Lyon 3^e - EI 03408 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/569 - Approbation d'une convention portant cession de droits et acceptation de don entre la Ville de Lyon - Bibliothèque municipale de Lyon et Mme Françoise Richez concernant le fonds photographique de 450 plaques de verre stéréoscopiques (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2014/575 - Approbation d'une convention d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'association Arty Farty (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/546 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

2014/572 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500 euros à la Compagnie du Chien Jaune au titre de la participation de la Ville à la célébration de l'anniversaire de la libération de la Croix-Rousse (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/592 - Modification provisoire des tarifs d'entrées et de visites guidées au Musée Malartre (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, ce dossier a trait à celui annoncé en début de Conseil, qui consiste à revisiter les tarifs du Musée Malartre.

Merci de donner un avis favorable pour cette adaptation de nos tarifs pendant la période des travaux.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/589 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, mon propos sera très bref, mais je voudrais faire une remarque sur la création d'un poste permanent de titulaire de catégorie A pour piloter l'agenda accessibilité pour les ERP de la Ville.

Il est temps ! Recruter une personne deux mois avant l'échéance, alors que la loi « accessibilité des personnes handicapées » dans les établissements recevant du public (ERP) date de 2005 ! Il vous a fallu 10 ans pour réaliser que vous n'étiez pas organisé correctement. C'est un peu déconcertant ! Déconcertant aussi de voir qu'il faut créer un poste permanent et que sur 8 000 fonctionnaires employés par la Ville, aucun ne peut remplir ce rôle !

Il est vrai que sur l'accueil des personnes handicapées, la Ville a toujours été un peu en retard, le seuil des 6 % de travailleurs handicapés à la Ville n'ayant été atteint qu'en 2013 et certaines de vos promesses de campagne en la matière, étant déjà enterrées.

Je vous remercie.

(Intervention de Mme Rabatel.)

M. LE MAIRE : On ne va pas ouvrir le débat aujourd'hui Madame Rabatel, vous parlerez du problème du handicap au cours des prochaines commissions générales que nous organiserons.

Je crois que Lyon a été remarquée pour sa politique du handicap, elle est troisième au classement, donc Madame Balas vous prendriez un peu d'avis général sur ce que nous faisons, vous ne tiendriez pas les propos qui sont les vôtres aujourd'hui.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/543 - Ratio pour l'accès à l'échelon spécial du grade d'administrateur hors classe (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2014/586 - Convention de mise à disposition d'un agent du Grand Lyon auprès de la Ville de Lyon (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

(Adopté.)

2014/591 - Attribution d'une aide d'urgence de 20 000 euros à la Fondation Mérieux dans le cadre de son programme de soutien aux réfugiés en Irak - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Comme M. le Maire l'a évoqué en début de séance, voici une délibération qui entre dans le cadre d'une action d'aide d'urgence comme en témoigne le fait que ce dossier n'ait pas pu être soumis en commission.

Il s'agit d'approuver la contribution de la Ville de Lyon au titre de sa politique de solidarité internationale à l'action conduite par la Fondation Mérieux pour améliorer, autant que possible, le sort des réfugiés en Irak.

Très précisément, les 20 000 euros que nous proposons d'accorder à la Fondation Mérieux doivent permettre à 500 familles, soit près de 2 500 personnes qui ont fui les villes de Mossoul et de Karakoch pour se réfugier à Erbil, capitale du Kurdistan, d'être relogées dans des conditions plus décentes, c'est-à-dire d'avoir accès à de l'eau, à de la nourriture mais aussi aux soins médicaux et à des infrastructures médicales, celles qui leur sont nécessaires.

Ce sont à ce jour 200 000 personnes qui vivent dans des conditions extrêmes, sous des tentes ou des lieux de fortune. La Fondation Mérieux s'est très largement engagée pour apporter, dans la mesure de ses moyens et de ses compétences, sa contribution à l'aide humanitaire mobilisée par la communauté internationale, une aide malheureusement encore très insuffisante.

Une mission a été effectuée en août dernier pour évaluer la situation et qualifier la nature de l'aide et les moyens à mettre en œuvre qui seraient les plus efficaces. Une tonne de médicaments, 13 tonnes d'aide alimentaire, 120 tentes ont déjà été livrés. L'aide que nous vous proposons d'accorder, doit permettre de poursuivre cet effort. Elle s'associe à un soutien du Grand Lyon équivalent.

Je vous remercie d'accueillir favorablement cette demande d'aide humanitaire.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, chers Collègues, la population civile irakienne est en proie à un conflit terrible depuis qu'une organisation terroriste, dite «EIL», qui instrumentalise une religion, l'Islam en l'occurrence, a pris le contrôle d'une grande partie du pays.

Les minorités chiites, kurdes, yézidis et la minorité chrétienne particulièrement ciblée, sont les victimes d'une barbarie inqualifiable.

Le Recteur de la Grande Mosquée de Lyon, le Grand Rabbin de la Synagogue de Lyon et l'Archevêque de Lyon, qui s'est rendu sur place, ont dénoncé les exactions et les persécutions dont sont victimes les civils irakiens.

Au grand rassemblement place Bellecour, au mois de septembre, tous les responsables et tous les citoyens présents, ont dit « non » à ce terrorisme.

La prise de Mossoul, deuxième ville d'Irak, le 10 juin par cette organisation, a provoqué l'exode massif de plusieurs centaines de milliers d'habitants terrorisés qui ont déferlé dans la région autonome du Kurdistan irakien pour se réfugier dans les écoles et dans les camps d'Erbil, pour fuir la barbarie de ce groupe où leur vie, en raison de leur appartenance à une minorité, était en danger. Certains n'ont d'autres choix d'ailleurs, que de dormir dans la rue.

Face au sort tragique de cette population, la Fondation Mérieux propose d'agir en faveur des personnes réfugiées à Erbil. C'est une belle opération humanitaire en faveur de toutes ces personnes dont les conditions de vie sont très difficiles.

Ces populations déplacées ont besoin d'une aide d'urgence indispensable, si nous ne le faisons pas, nous pourrions avoir à faire à un désastre humanitaire. La Fondation Mérieux a le savoir-faire nécessaire pour répondre à ces situations d'urgence. Que la Ville de Lyon apporte son soutien à cette action est légitime, indispensable et contribue à l'élan de solidarité collectif.

Face au calvaire des civils irakiens, la solidarité de la municipalité de Lyon, de tous les lyonnais devrait ouvrir la voie à d'autres actions humanitaires.

Nous voterons évidemment cette aide d'urgence de 20 000 euros à la Fondation Mérieux.

M. LE MAIRE : Je me souviens, comme d'un moment d'émotion, du dîner qui avait été organisé dans les jardins de l'Archevêché. L'ensemble des responsables des cultes de l'agglomération lyonnaise était représenté, le patriarche de Mossoul était également présent, et je me disais que ce rassemblement, par delà les différences, était quelque chose de formidable, cela marquait l'agglomération et c'était ainsi que l'on construisait dans une ville, dans un pays, la concorde et la solidarité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

Question du Groupe Lyon citoyenne et solidaire sur la politique de la Ville à Lyon

M. LE MAIRE : Nous avons une question orale, mais peut-être a-t'elle été largement débattue au cours de la séance, Madame Perrin-Gilbert ? Apparemment non, mais M. Le Faou est en pleine forme !

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je m'en félicite Monsieur Collomb. Le Groupe Lyon citoyenne et solidaire maintient sa demande d'une commission générale et d'un débat public sur le devenir de la politique de la ville à Lyon et dans la Métropole.

Nous vous sollicitons sur quelques points précis.

Tout d'abord une présentation de la cartographie de la politique de la ville, telle qu'arrêtée par l'Etat, avec la présentation des niveaux de revenus, ilot par ilot. Il me semble que c'est une nécessité d'informer les Conseillers municipaux.

Deuxièmement, des temps de rencontre, territoire par territoire, entre les maires d'arrondissement et M. Le Faou avec les associations dont les actions dépendent de la politique de la ville. Ces associations sont en demande d'informations, sont inquiètes pour leurs actions, nous n'avons pas les moyens de répondre actuellement. Monsieur Le Faou, je vous demande que nous puissions les rencontrer ensemble.

Troisième demande : des réunions de travail dans chaque arrondissement ou même commune concernée, pour pouvoir prioriser ensemble les actions qui nous paraissent indispensables de soutenir et surtout, Monsieur le Maire, nous avons besoin d'un débat public et politique sur ce que doit faire la Ville et la Métropole en matière de politique de la ville pour pallier au désengagement de l'Etat.

Je vous remercie de vos réponses.

M. LE MAIRE : Vous aurez l'occasion de répondre, lors d'une prochaine commission générale, Monsieur Le Faou.

Tous ceux qui veulent une commission générale sont priés d'envoyer cette demande à M. Corazzol et on essaiera d'ordonnancer les débats, mais il faudra tout de même trouver le temps de faire les Conseils municipaux également.

(La séance est levée à 19h10.)